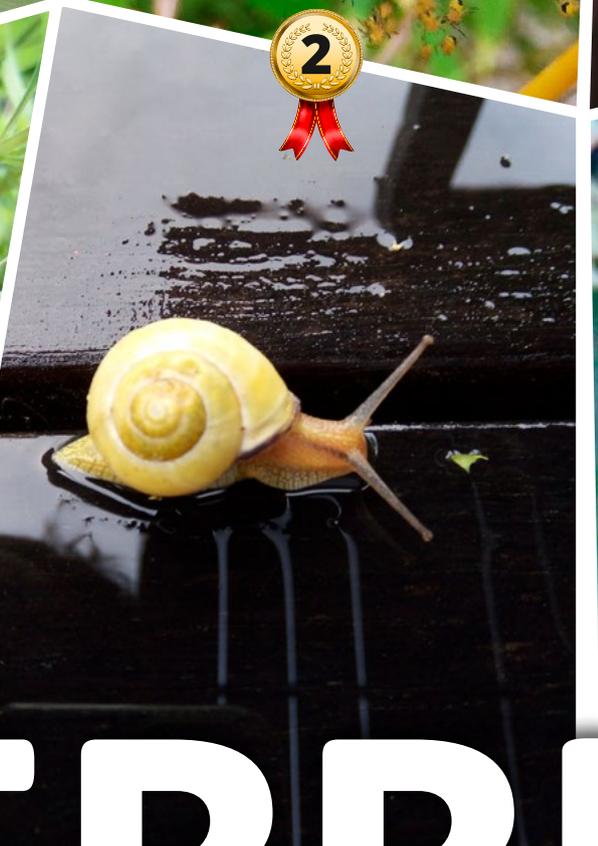


Les gagnants du Concours Photos

CHERCHONS LES PETITES BÊTES



BERRIC

Sommaire

Le mot du Maire 3

Vie communale

• Culture	4-5
• Travaux	6-7
• Finances	8-9
• Sécurité & Voirie	10
• Environnement	11-12
• Urbanisme	13-15
• Solidarité Bien-vivre ensemble et Communication	16
• Vie associative et Événementiel	17
• Patrimoine	18
• Commission agriculture	19
• Affaires scolaires et jeunesse	20

Extrait du registre des délibérations

• Séances	21-23
-----------	-------

Médiathèque 24-25

L'Opposition 25

Vie des écoles

• École publique - La Lune Verte	26-27
• École privée - Saint-Thuriau	28-29

Vie associative

• ASBL	30
• Berric Magik Skol	31

• BMX Team Family	31
• Berrithon	31
• Club informatique	31
• Comité de jumelage	31
• Ecovital 3E	32
• Elan Basket Berric	32
• Foyer Socio-culturel	32
• Gym Berric Lauzach	33
• Jing Song Association	33
• Les Jonquilles	33
• La Vache Folle	33
• Pause Comédie	34
• Team Canicross 56	34
• Tricycle	34
• Verda Trail Berric	35

Vie intercommunale

• Navette estivale	35
• Questembert Communauté le magazine	35
• Moulin Neuf Aventure	36
• Les Digitales Agenda	36
• Les déchets	37

Infos diverses

• Centre d'Echanges Internationaux	38
• Attention au démarchage à domicile	39
• Attention aux arnaques	39
• Point Accueil Ecoute Jeunes	39
• Téléthon 2022	39

Mairie de Berric

✉ 16 place de l'église - 56 230 BERRIC

Contact

☎ 02 97 67 01 37

✉ mairie@berric.fr

🌐 <https://www.berric.fr/>

📘 Mairie de Berric

Horaires d'ouverture

Lundi : 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Mardi : 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Mercredi : 9 h à 12 h

Jeudi : 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Directeur de la publication :
Michel GRIGNON

Crédit photos :
Commune de Berric
Tiré à 1 050 exemplaires
Dépôt légal : 2159

Impression & réalisation :
Groupe IMPRIGRAPH - ARRADON
www.iovcom.fr

Le mot du Maire



MICHEL GRIGNON
Maire de BERRIC

L'arrivée de ce bulletin annonce le début des vacances, période de repos indispensable pour se ressourcer, se reposer. Mais il m'est impossible de commencer cet édit sans évoquer les 2 crises successives : pandémie et guerre en Ukraine.

Nous avons besoin d'oublier ou plutôt de mettre entre parenthèses le temps des vacances, les 2 années de pandémie et aussi malheureusement cette terrible guerre en Ukraine. La guerre, déclarée à ce pays par le président russe, emboîte le pas à la pandémie qui est en voie d'amélioration mais pas encore terminée. Qui aurait pu imaginer que cette guerre, cette horreur puisse arriver à notre époque ? Quel est l'objectif de ceux qui l'ont déclenchée ? Incrire leur nom dans l'histoire ? Au moment où j'écris ces mots, cela fait 4 mois que le peuple Ukrainien subit et souffre. Des atrocités sont commises sur les personnes. Combien de pertes humaines à ce jour ? Cela se chiffre en milliers, quelle horreur. Nous souhaitons tous que cette guerre s'achève le plus rapidement possible. Vous avez été nombreux à répondre à l'appel aux dons lancé par la mairie en février.

Certains d'entre vous se sont proposés pour accueillir des Ukrainiens. Nous vous remercions pour toutes ces actions en faveur d'un peuple en détresse.

Dans cette période difficile le mot « solidarité » revêt toute son importance. Ces périodes sont douloureuses pour tout le monde et impactent le quotidien de chacun. Malheureusement, ces crises ont de sérieuses répercussions économiques au niveau mondial. L'inflation touche l'ensemble des produits : céréales, énergie... Cette forte augmentation impacte le pouvoir d'achat et affaiblit financièrement chaque jour un peu plus nos citoyens. Nous devons toutes et tous, plus particulièrement nous les élus, veiller et nous rapprocher des personnes en difficulté. Le CCAS est présent sur notre commune et est en mesure d'apporter son aide en toute discrétion.

Récemment, nous avons été appelés à nous exprimer par le vote aux élections présidentielles et législatives. Nous déplorons le taux d'abstention croissant, plus d'un Français sur deux a boycotté les urnes. Cela doit nous interpeller. Quelles en sont les raisons ? Il semble que les citoyens se désintéressent de la politique, ils se sentent oubliés. La défiance s'est installée en France. Les gens souffrent, parfois en silence et ne voient plus l'intérêt de se déplacer ne serait-ce que quelques dizaines de minutes pour accomplir leur devoir de citoyen. Espérons que nos politiques en tiendront compte et retiendront les leçons de ce peu d'enthousiasme. À chaque soirée électorale, sur les plateaux de télé, ils prennent acte de ce désintérêt et le lendemain cela semble oublié. Les députés doivent représenter le peuple et remonter les doléances à l'assemblée nationale. Certains le font très bien durant tout le mandat, leurs résultats aux dernières élections le prouvent, d'autres sont plus distants.

En parcourant ce bulletin, vous vous rendez compte que le conseil municipal est très actif et ce depuis le début de notre mandat qui vient de terminer sa seconde année. Aucune semaine ne se passe sans qu'une ou plusieurs commissions ne se réunissent. L'implication des élus dans ces commissions est primordiale. Un élu efficace est un élu investit dès le début du dossier, en commission, afin d'avoir une parfaite connaissance du contenu et de contribuer à sa construction. Tous les sujets sont abordés : seniors, jeunesse, scolaire, vie associative, culture, aménagement du bourg, urbanisme, la vie de la communauté de communes. Bref, tout ce qui touche de près ou de loin notre quotidien. Rien n'est laissé de côté et tout est pris au sérieux. Je me réjouis d'être l'animateur de cette équipe, de l'engagement des

élus par leur présence dans les réunions de ces commissions communales et extra communales. Être élu c'est être acteur au quotidien, apporter sa pierre à l'édifice, contribuer à l'amélioration de la vie de tous les citoyens. Être élu est un engagement que nous avons pris auprès de vous, non pas pour parler de nous mais être à votre écoute et au service du collectif.

La majeure partie de nos projets sont participatifs. La ligne conductrice de notre équipe est de recueillir vos avis afin de construire le BERRIC de demain. C'est le cas notamment du projet « BERRIC, Horizon 2032 ». Vous avez été nombreux à participer aux groupes de travail en ce début d'année. Nous vous remercions de consacrer du temps pour la réussite de ce projet. Votre implication active a permis d'enrichir ce dossier et nous guidera dans nos choix. Actuellement les élus font le choix de phasage. Prochainement vous pourrez découvrir la synthèse lors d'une soirée de présentation.

Deux autres dossiers très importants pour nous élus et pour les générations futures sont l'urbanisation et le logement. Nous devons atteindre le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) en 2050 afin de préserver les terres agricoles, c'est indispensable. Pour atteindre cet objectif, nous sommes contraints de densifier les constructions si nous souhaitons continuer à accueillir de nouvelles personnes. La modification du PLUi est en cours. Chaque proposition de modification s'est faite en concertation avec les personnes concernées. Nous ne prenons pas de décisions sans avoir recueilli d'autres avis. La commune doit être en capacité d'offrir des logements abordables notamment le social pour accueillir des personnes à revenus modestes.

Au cours du premier trimestre vous avez pu assister à l'inauguration des vestiaires, apprécier le salon d'art. Et au cours du second, la municipalité vous propose les mardis de pays, le ciné plein air, les journées du patrimoine avec le concert « chœur d'hommes » à l'église, le salon du livre. Le 12 novembre, Élodie POUX vous fera passer un très agréable moment de rire et de détente. La vente des billets a connu un succès énorme. La commission culture travaille déjà au programme 2023, d'ores et déjà nous pouvons annoncer la venue de BOODER le 12 février 2023.

Ce riche bulletin d'informations vous permettra de découvrir le dynamisme de notre équipe.

Au nom des agents, du CCAS et du conseil municipal, je vous souhaite de très bonnes vacances, reposez-vous bien.

Culture

Retour sur les animations proposées au cours du 1^{er} semestre 2022

Le 19 février 2022
Celtic Sailors



Le premier concert du groupe Celtic Sailors à Berric a été salué par une très bonne fréquentation. Plus de 230 entrées ont été enregistrées. Ce groupe est réputé pour sa qualité musicale. La salle culturelle de Berric se prête particulièrement bien à ce type de spectacles. De nombreux rappels ont prolongé la prestation du groupe.



Le 6^{ème} Salon d'Art

Salon d'Art 2022

Salle Le Verger - BERRIC 56

La cinquième édition du Salon d'art de Berric, en 2020, avait été reportée en décembre 2021, pour cause de pandémie.

En 2022, nous avons repris le calendrier initialement fixé, à savoir chaque année, le week-end de Pâques sur quatre jours. Une année sur deux, nous accueillons les écoliers de la commune : il n'y a pas eu de visite cette année, le salon ayant pris date pendant les vacances scolaires.

À cette 6^{ème} édition du Salon d'Art de Berric, une trentaine d'artistes professionnels ont exposé quelques 300 œuvres, sous le regard attentif de Jacques Pierron, peintre et commissaire du Salon. Deux invités d'honneur : Bernard ROLLAND, sculpteur, travaille l'anatomie humaine et animale. Des formes élégantes et expressives restituées dans leur beauté primitive et naturelle.



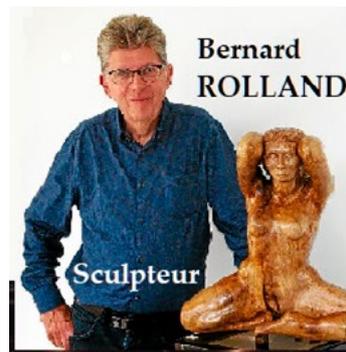
JEAN-FRANÇOIS
DESBAN
1^{er} Adjoint



Serge DOCEUL, peintre de la mer, dont les toiles ont attiré les regards tant il sait interroger sur les forces de la nature.

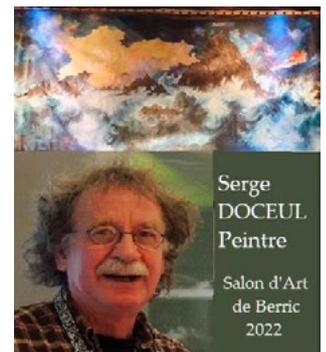
Très belle fréquentation du Salon. Des visiteurs passionnés, des artistes ravis de l'accueil de la Municipalité. Les recettes sont affectées à l'organisation d'animations / projets pour les enfants des deux écoles.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine à Pâques pour une 7^{ème} édition.



Bernard
ROLLAND

Sculpteur



Serge
DOCEUL
Peintre
Salon d'Art
de Berric
2022

Programmation du 2nd semestre 2022

DANS LE CADRE DES MARDIS DE PAYS

SCRIBOUILLETTE Quel métier !
CALLIGRAPHIE et ENLUMINURE

Mardi 19 juillet 2022 de 14h30 à 16h30 et de 17h à 19h.

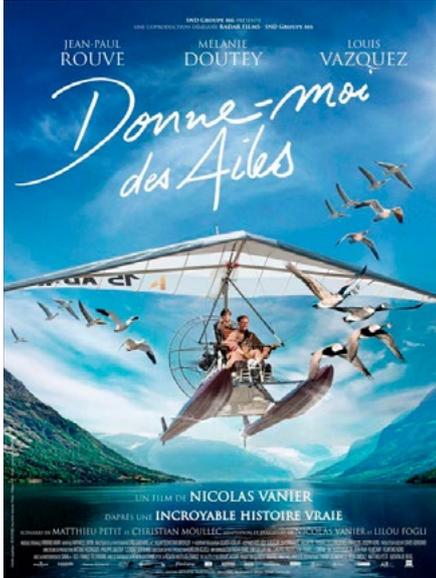
Réservation auprès de Rochefort en Terre Tourisme au : 02 97 26 56 00 ou sur le site www.rochefortenterre-tourisme.bzsh
Sous chapiteau devant la Mairie de Berric. 12 personnes par séance.



Cinéma de plein air

Mardi 23 août 2022 sur le bord de l'étang de Berric, cette séance vous sera proposée à partir de 21h30, petite restauration à partir de 19h.

Le film proposé est : **DONNE-MOI DES AILES** de Nicolas Vanier.



Les journées du Patrimoine

Elles se dérouleront cette année les 17 et 18 Septembre 2022.

En ouverture de ces journées, le vendredi 16 Septembre 2022 à 20h30 en l'église Saint Thuriau de Berric nous vous proposons un concert avec le Chœur d'Hommes du Pays de Vannes.

Pour les journées du patrimoine et durant tout le week-end : visites libres et guidées des principaux sites patrimoniaux de la commune (horaires et lieux précisés ultérieurement).



2^{ème} Salon du Livre de Berric

Le dimanche 16 octobre 2022 de 10h à 18h. Organisé par la Commission Culture et la Médiathèque de Berric avec l'aide de Daniel Scourzic, écrivain. Cette année, notre invitée d'honneur est Nathalie DE BROC et nous accueillerons plus de 55 auteurs.



Festival la Petite Tournée de la Communauté de Communes

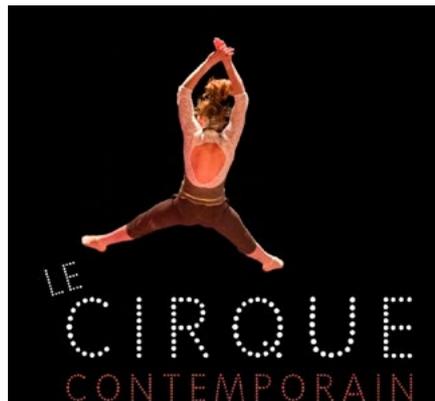


2022 : Esthétique Cirque contemporain à BERRIC.

Public ciblé : Tout public

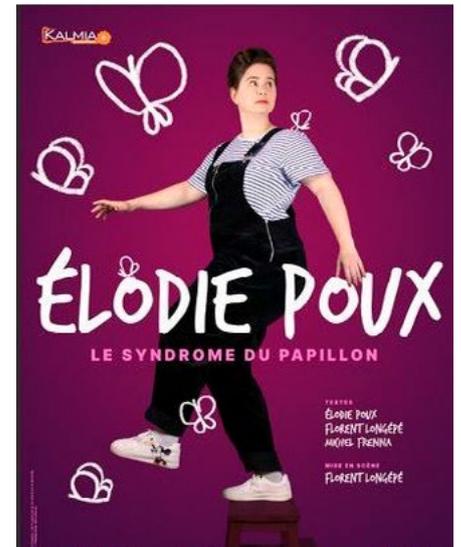
Dates prévisionnelles : Toussaint 2022 du 2 au 12 Novembre.

- le mercredi 2 novembre : arrivée de la compagnie,
- le jeudi 3 novembre : implantation et montage,
- les 4 et 5 novembre : spectacle (2 représentations)
- le lundi 7 novembre : démontage



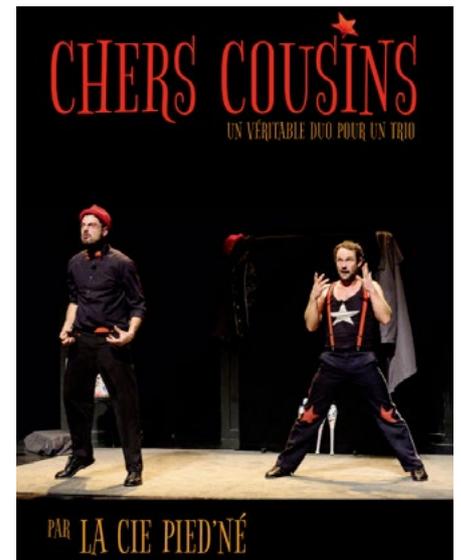
Élodie POUX Le Syndrome du Papillon

Le samedi 12 novembre 2022 à 20h30.



Spectacle des écoles "Chers Cousins"

Le mardi 13 décembre 2022 à 15h.



BOODER is back

Le dimanche 19 février 2023.

Billetterie ouverte en mairie.



Travaux

Commission Bâtiments Réalisé au 1^{er} semestre 2022

Le 26 mars 2022 - Inauguration des nouveaux vestiaires.

Michel Grignon (au centre) a inauguré les vestiaires du stade du Verger, en compagnie de Marie Le Boterff, conseillère départementale, et Patrice Le Penhuizic, président de Questembert communauté.

Les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment sont en cours de finition ainsi que la pose de la clôture



Commission Génie Civil

Déploiement du réseau très haut débit optique (FTTH)

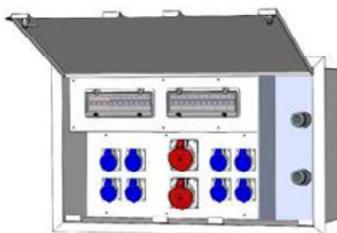
- 1) La construction du lien génie civil entre Questembert et Berric est terminée.
 - 2) L'aire d'accueil de l'armoire optique est également réalisée.
- Les premiers déploiements de la fibre débuteront dans le courant du second semestre.



Commission Technologie

Extension et renforcement du réseau électrique Place de l'Église

Cette extension réalisée fin Mai / début Juin sera utilisée dans le cadre des manifestations telles que : Marché hebdomadaire, Marché de Noël, Fête de la Musique etc...



Mise en service de la tranche 2 de l'éclairage solaire allée des Châtaigniers

- 1) Tête de ligne solaire
- 2) Mât solaire alimenté par câble



Mise en service de l'éclairage public Résidence Les Feuchets

Commission Cimetière

Cimetière Espace Columbarium, ajout de 6 cases supplémentaires



Prévisionnel 2nd semestre 2022

Espace Camping-cars

Ajout d'une borne d'alimentation électrique 4 PC avec monnayeur (recharge de 4 camping-cars).

Éclairage la Lune Verte

Aménagement de la parcelle 152 jouxtant la cour de l'école, comprenant :

- Réfection de la toiture de la maisonnette
- Construction d'une clôture rigide avec portail
- Suppression de la haie (Lonicera Nitida) et remplacement par une plantation d'arbres fruitiers

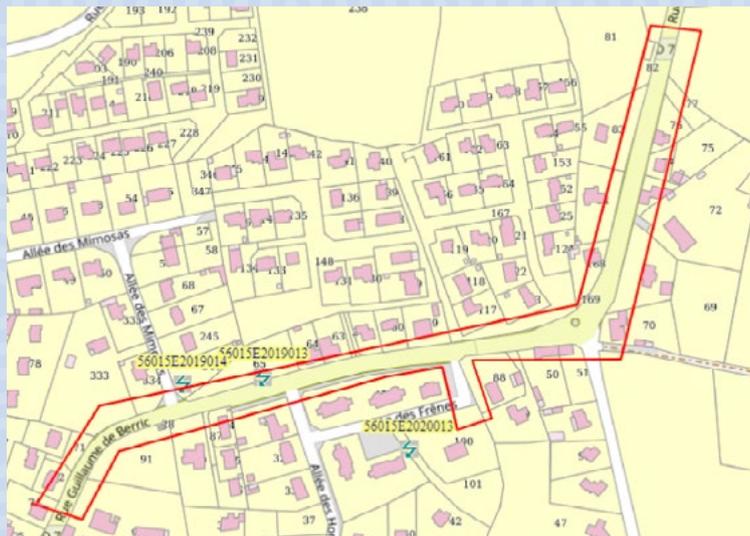
Commission Génie Civil

Étude des effacements de réseaux sur RD7 et allée des Mimosas

Retour des APD (avant-projets définitifs) avec chiffrage fin du premier semestre 2022.

Adressage, les lieux suivants ont désormais une adresse :

- Stade et vestiaires du Verger : N° 2 route de Lauzach
- Ateliers municipaux : N°4 route de Lauzach
- Salle de sports et Stade du Bourg : N°7 place de la Poste
- Boulodrome : N° 9 place de la Poste



Éclairage public mis en conformité obligatoire pour 2025

Rénovation des horloges et comptages avec mise en place d'outils communicants afin de limiter les coûts d'intervention et d'uniformiser les tranches horaires d'éclairage au sein de la commune.

En fonction des résultats de l'étude en cours, début des travaux d'effacement des réseaux.



SOPHIE JUBIN
2^e Adjointe
Vice-Présidente
du CCAS

Compte administratif 2021

Dépenses totales : 2 547 006,72 € : 1 329 771,92 € en investissement et 1 217 234,80 € en fonctionnement

Recettes totales : 2 284 899,99 € : 644 954,26 € en investissement et 1 639 954,73 € en fonctionnement

Balance de clôture

Balance de clôture	
Excédent global de fonctionnement	927 576,28 €
Déficit global d'investissement (avec RAR - Reste à Réaliser)	- 661 724,93 €
Excédent global de clôture des deux sections cumulées	265 851,35 €
Affectation de résultat	
Section de fonctionnement - excédent global	927 576,28 €
Section d'investissement - déficit global	- 684 826,66 €
Restes à réaliser en investissement	
Restes à réaliser en dépenses	175 759,65 €
Restes à réaliser en recettes	198 861,38 €
Excédent global des restes à réaliser	23 101,73 €
Besoin de financement de la section d'investissement	661 724,93 €
Affectation du résultat	
927 576,28 €	
Au financement de la section d'investissement	661 724,93 €
En section de fonctionnement Report à nouveau	265 851,35 €

Indicateurs financiers

La dette bancaire s'élève à 1 133 613,84 €, soit un ratio de 0.684 (< à 1 donc satisfaisant).

En 2021, l'état de la dette par habitant s'élève à 555,95 €.

Le fonds de roulement s'élève à 242 952,47 € (605 119 € en 2020 et 257 163 € en 2019).

Pour être correct, il doit avoir un niveau permettant de couvrir 2 mois de dépenses de fonctionnement, soit environ 200 000 € (185 000 € en 2020 et 210 000 € en 2019).

La capacité d'autofinancement brute s'élève à 445 371,40€ (571 781€ en 2020 et 442 493€ en 2019). La capacité d'autofinancement nette (s'obtenant en déduisant le montant des emprunts) s'élève à 332 009,59€ (427 140€ en 2020 et 301 365€ en 2019).

La capacité d'autofinancement se situe au-dessus de 15% (satisfaisant).

Principaux investissements 2021

- La création d'un réseau d'assainissement eaux usées,
- Le schéma d'aménagement du bourg, l'assistance sur certains dossiers (DA conseil)
- La clôture des jeux de l'étang,
- Les panneaux de basket,
- La mise en accessibilité des bâtiments,
- La chaudière de la mairie,
- L'alarme de la salle de sports,
- L'extension de l'éclairage public,
- Le matériel technique (arroseur, sécateur, groupe arrosage),
- Le matériel informatique (plan numérique des écoles), le mobilier, les livres CD DVD de la médiathèque...
- L'aménagement de la salle des associations,
- La construction des vestiaires,
- Les travaux de l'église,
- La création d'un réseau d'assainissement,
- Les aménagements de sécurité Route de Bray,
- Les travaux de voirie dans le bourg et en campagne.

Coût de la construction des nouveaux vestiaires

LOT	MONTANT TTC
Gros œuvre	143 280 €
Charpente - Couverture	59 988 €
Menuiseries intérieures et extérieures	72 930 €
Plafonds - Isolation	17 940 €
Électricité	22 308 €
Chauffage	29 700 €
Plomberie - Sanitaires	23 988 €
VMC	10 440 €
Carrelage - Faïence	35 700 €
Peinture	21 240 €
Option plus-value	20 493 €
Avenant moins-value	- 21 595,20 €
TOTAL HT	436 411,80 €

ENTREPRISE	MONTANT TTC
Bâti Sports (Naintré)	203 686,90 €
Pierre Evain (Questembert)	80 887,34 €
SARL Millet (Champigny sur Veude)	20 000 €
Fred'élec (Berric)	18 655 €
BPM Energies (Questembert)	29 750 €
Menuiserie Berricoise (Berric)	23 663 €
Stéphane Le Clanche (Plouhinec)	38 638,47 €
Mickaël Laffeach (Berric)	9 763,85 €
Plaf'iso (Muzillac)	11 367,24
TOTAL TTC	436 411,80 €

Plan de financement

DÉPENSES hors études et aménagement	436 411,80 €
RECETTES	436 411,80 €
Département (Programme de Solidarité Territoriale)	126 628,20 €
Préfecture (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)	105 000 €
FAFA (Football amateur)	20 000 €
Récupération TVA (16,404 %)	59 657,49 €
Autofinancement	125 126,11 €

Budget 2022

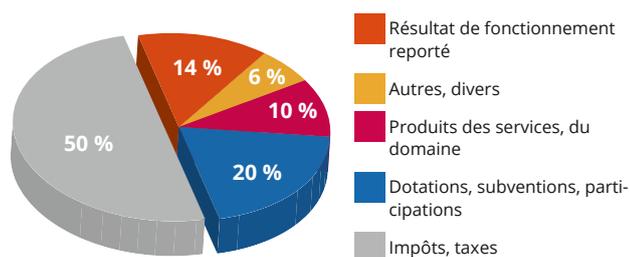
Budget total 2022 : 3 750 000 €

- En investissement : 1 800 000 €
- En fonctionnement : 1 950 000 €

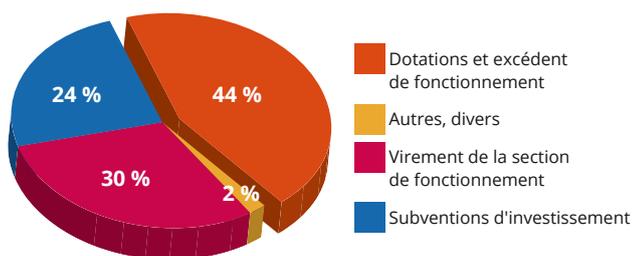


D'où vient l'argent ?

Recettes de fonctionnement

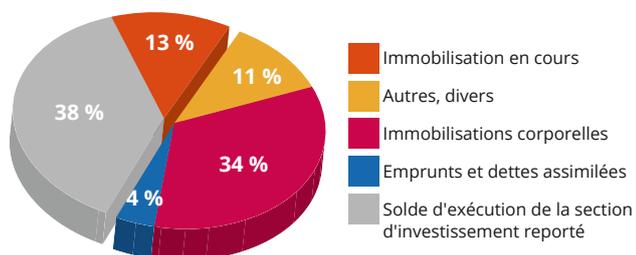


Recettes d'investissement

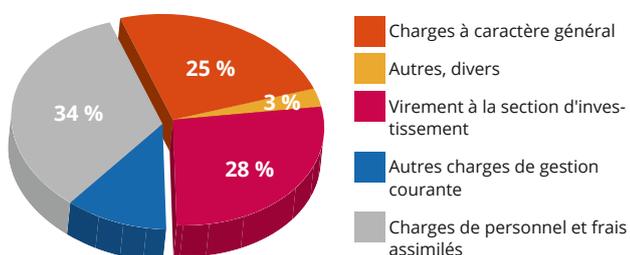


Où va l'argent ?

Dépenses d'investissement



Dépenses de fonctionnement



Les principaux investissements 2022

- Le schéma d'aménagement du bourg et l'étude de programmation de Lere Blenec,
- L'acquisition de terrains pour les sentiers de randonnée,
- L'amélioration du skatepark,
- Une cuve de récupération d'eau pour le stade,
- L'effacement des réseaux de la Rue du Verger,
- Les mises aux normes de l'éclairage public,
- La pose d'un monnayeur pour l'aire de camping-car,
- Des aménagements de la cour de l'école publique et de la garderie,
- L'installation d'un dispositif d'alerte dans les deux écoles,
- L'acquisition de nouvelles illuminations
- Les travaux de voirie dans le bourg et en campagne,
- Les travaux relatifs à la création de sentiers de randonnée,
- La création de noues paysagères...

Indicateurs financiers

En 2022, l'état de la dette par habitant s'élève à 501,20 €.

Le conseiller aux décideurs locaux, présent lors de la dernière commission finances, juge bonne la gestion du budget général de la commune. La Trésorerie est suffisante et la capacité d'autofinancement (CAF) est importante. La CAF nette est de 166 € par habitant, ce qui est supérieure à la moyenne nationale (115 €) et départementale (145 €). 2 emprunts sont en cours, à des taux peu élevés.

Fiscalité

Le 22 mars 2022, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022. Les taux seront donc les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 35,72 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46,44 %

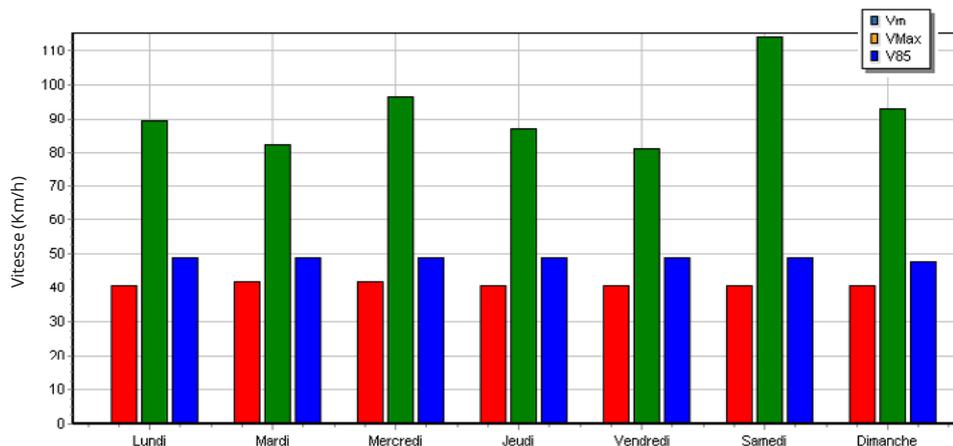




Vitesse à l'entrée du Bourg

Cette année, la commune a procédé avec le service routier départemental du Morbihan à des mesures de vitesse au niveau de la route départementale. Au niveau de la zone 30, le radar a relevé des vitesses moyennes de 40 km/h. 85 % des usagers roulent à 50 km/h. Cependant, certains continuent à rouler vite, trop vite. Des vitesses excessives allant jusqu'à 110 km/h ont été constatées.

Vitesse moyenne, maximale et V85



Devant ces pointes de vitesse, la commune a rencontré le département pour trouver une solution. La mise en place d'un aménagement expérimental est une piste privilégiée. Un aménagement particulier de type « écluse » va être expérimenté dans le but de modérer définitivement les excès. Il sera accompagné par une valorisation de l'entrée de la commune afin d'avoir une bonne perception.

La mise en place a été faite en concertation avec la population concernée.

" Le saviez-vous peut être, plus la vitesse augmente plus le champ de visual est réduit."



Travaux de voirie sur la commune

Des travaux de voirie vont être menés sur la commune en 2022.

Après un état des lieux de la voirie communale mené par la commission voirie, les tronçons nécessitant un entretien et une amélioration en priorité ont été définis.

Ainsi, 3 voies communales ont été concernées :

- Route de Coëtriolet : traitement en enrobé
- Route du Lavoir : traitement des eaux pluviales. Cette route est en cuvette et accueille toutes les eaux pluviales de la route de Bray.
- Rue des Primevères : traitement en bicouche
- Traitement du STOP au niveau de la route de Bray (Hors Bourg).

Des jours de bouchage de nid-de-poule et du « point à temps » sont programmés pour réparer les autres routes. Cette opération

est effectuée à chaque sortie d'hiver. C'est indispensable pour maintenir en état les chaussées et éviter ainsi qu'elles ne se dégradent trop rapidement (surtout après les périodes de gel et dégel en hiver).

Ces travaux vont être réalisés par l'entreprise Colas, titulaire du marché voirie de la communauté de communes, pour un montant de 50 000 €.





**STÉPHANIE
LEMOINE**
4^e Adjointe

Environnement

Constitution d'un groupe de travail Atlas Biodiversité Communale (ABC)

Un groupe de travail a été constitué, ce début d'année, pour permettre de garantir la participation et l'implication locale. Sa composition réunit des acteurs ressources de connaissances locales, mais aussi des membres qui se font le relais des démarches de la commune et suivant les questions à l'ordre du jour, sa composition peut également se voir renforcée de nouveaux membres permanents ou ponctuels.

Le groupe de travail (GT) est animé par Stéphanie Lemoine, adjointe à l'urbanisme et environnement, et Cécile Chauvin, agent du PNRGM (Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan). Il a vocation à perdurer dans le temps et ainsi traiter l'ensemble des enjeux liés à la biodiversité sur la commune (aménagement, transport, urbanisme, éducation, etc...).

Chantier bénévoles pour l'animation du 26 novembre "restauration du lavoir", Toutes personnes intéressées peuvent venir s'inscrire en mairie.

Les objectifs sont de piloter localement les actions coordonnées par le Parc (sciences participatives, atlas de la Biodiversité Communale, ...) et définir les animations, manifestation et communication réalisées autour des enjeux de biodiversité. **Le cœur du GT est composé de 10-12 membres**, élus, agents communaux, représentants de l'éducation, de la profession agricole, des associations locales (randonnée, sports, culture, patrimoine, éducation, chasse, pêche ...), de jeunes et seniors ...

Selon les sujets traités, le groupe de travail peut être amené à s'élargir et ainsi faire appel à d'autres représentants.

Vous souhaitez intégrer le groupe de travail pour l'Atlas de la Biodiversité Communale ? Vous pouvez vous inscrire directement à la mairie ou par mail à l'adresse mairie@berric.fr

Voici ci-dessous quelques-uns des projets pilotés par le GT réalisés ou en cours :

1/ Calendrier des animations ABC 2022

Les animations passées :

Le 26 mars a eu lieu « À la découverte des chants des oiseaux » avec David Ledan, agent du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (PNRGM). Le chant est indissociable des oiseaux. Toutefois, s'il est simple de reconnaître les espèces à leur vue, il peut être beaucoup plus complexe de les déterminer à la simple écoute de leurs vocalises. Venez acquérir les différentes clés pour comprendre et apprendre les rudiments de la détermination des oiseaux par leurs chants. Une animation pour vous familiariser à la nature sonore.



Le 11 mai s'est déroulé la Conférence sur les arbres avec Alexandre Crochu, agent du PNRGM. Lectures recommandées pour aller plus loin « La vie secrète des arbres » de Peter Wohlleben, « un très bon ouvrage de vulgarisation » ainsi que l'édition n°11 du journal du PNRGM ([lien : https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/medias/2021/06/210x297_AutourDuGolfe_N11_WEB.pdf](https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/medias/2021/06/210x297_AutourDuGolfe_N11_WEB.pdf))

Les animations à venir :

- 30 juillet 2022 Balade naturaliste dans les landes avec la LPO
- 6 août 2022 Les petites bêtes de la mare avec Saute Ruisseaux
- 17 septembre 2022 : La biodiversité et le patrimoine culturel avec l'association du Patrimoine

Celles prévues à suivre :

« Sur les traces des animaux de Berric » en octobre, « Restauration de lavoirs de Berric » en novembre et enfin « Nourrir l'hiver et préparer le printemps ».



**ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE**

2/ Inventaires naturalistes sur la commune

Des chargées de mission du Parc sur le terrain pour inventorier la faune et la flore.

Depuis le 14 avril, dans le cadre de la démarche d'Atlas de biodiversité communale coordonnée par le Parc, des inventaires de la biodiversité sont réalisés sur le territoire de la commune, afin de répertorier les espèces présentes et réalisés par les chargées de mission du Parc et leurs partenaires associatifs.

Ne soyez donc pas surpris de croiser des personnes munies d'un filet à papillons, de jumelles ou de carnet de notes dans la nature !



L'équipe des chargé(e)s de mission Atlas de biodiversité communale. De gauche à droite : David Lédan, Laurène Demange, Armelle Masquelier, Pierline Tournant, Cécile Chauvin.

CONFÉRENCE
ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

À LA DÉCOUVERTE DES ARBRES

Perdu au milieu de la ville, l'arbre tout seul, à quoi sert-il ? Il suffit de le demander à l'oiseau qui chante à la cime.



LE 11 MAI 2022 À 19H30
BERRIC

Rendez vous à la mairie
Gratuit - Sur inscription
02 97 67 01 37
mairie.berric@wanadoo.fr

3/ Fête de la Nature



Du 16 au 23 mai : Exposition du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan pour sensibiliser sur les effets néfastes de la pollution lumineuse générée par les éclairages artificiels :

- Perturbations des animaux nocturnes et des végétaux
- Perturbations de la santé humaine (ex. sommeil, vision)
- Consommations énergétiques parfois très élevées
- Disparition du ciel étoilé derrière le halo lumineux des villes...

Une incitation aux territoires à éclairer moins et mieux, en tenant compte des besoins d'obscurité de la biodiversité nocturne (photo expo de Michel et Stéphanie)

Animations scolaires 24 mai 2022 - "Initiation à l'ornithologie et chants d'oiseaux" avec Sonia Villalon de la LPO



Au cours de cette animation, les enfants ont appris à observer et décrire finement les oiseaux mais aussi à connaître les critères d'identification des espèces tout en utilisant le matériel optique à disposition. Ils ont pu découvrir leur anatomie et s'initier à la reconnaissance des espèces d'oiseaux par le chant et comprendre le rôle de ces chants tout en travaillant leur mémoire auditive.

Concours photos : La commune de Berric a organisé la 2^{ème} édition de son concours-photos sur le thème "Cherchons les petites bêtes". 30 photos ont été reçues et ont été classées en deux catégories : catégorie Adultes et catégorie Enfants. Le jury a retenu 3 gagnants dans chaque catégorie :

ADULTES

- 1^{er} prix "La Rainette de camouflage" de Gaëtan Le Luel
- 2^e prix "Écllosion" de Michel Guéméné
- 3^e prix "La cétoine dorée" de Laëtitia Séveno

ENFANTS

- 1^{er} prix "Nouvelle garde-robe" d'Anthelme Duret
- 2^e prix "Escargot go! go!" de Célian Le Luel
- 3^e prix "Cheniloween" de Thémis Duret

L'ensemble des photos est exposé dans la commune (devant la mairie et autour de l'étang) jusqu'en septembre. Vous trouverez toutes ces photos sur les pages de couverture de ce bulletin.



4/ Les Wanted et la Plateforme ABC

Rendez-vous sur notre plateforme :

<https://observation.parc-golfe-morbihan.bzh>

Localisez votre observation, une photo et hop, le badge est à vous !

Retrouvez les deux précédentes enquêtes WANTED sur l'orchis bouffon (orchidée sauvage) et le lézard à deux raies ! (photos des Wanted + plateforme ABC)

Un atlas de la faune et de la flore du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan est mis à disposition du public pour consulter l'ensemble des données naturalistes du Parc naturel régional sur la commune (<https://biodiversite.parc-golfe-morbihan.bzh/atlas/commune/56015>)

Cet atlas vous présente des observations réalisées dans le cadre de divers inventaires et suivis. Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif ni d'une répartition complète des espèces du territoire.



Urbanisme

Règle d'urbanisme à respecter



CIRCUIT DU DOSSIER

- Dépôt du dossier complet en mairie
- Expertise technique
> avis favorable, défavorable, demande de pièces complémentaires,...
- Décision du Maire

DÉLAIS

Déclaration préalable - DP : 1 mois
 Permis de construire - PC : 2 mois
 Ces délais peuvent être prolongés si le dossier est incomplet ou contesté.

ATTENTION : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) peut imposer des contraintes particulières en fonction du zonage.



Le zéro artificialisation nette en 2050 et son impact sur l'urbanisme et l'aménagement Un nouveau défi pour l'aménagement des territoires



La récente loi Climat & Résilience du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, comporte de nombreuses dispositions en matière d'urbanisme et d'environnement qui vont nécessiter de faire évoluer les pratiques actuelles. Elle définit la consommation d'espaces comme "la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné". Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés.

Un des axes majeurs de cette loi est la réforme des règles d'urbanisme et d'aménagement des territoires.

1/ La première mesure phare est la fixation d'un nouvel objectif national d'absence de toute artificialisation nette (ZAN) des sols en 2050.

Afin d'atteindre cet objectif, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix prochaines années doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant le 22 août 2021. **L'enjeu de la mise en œuvre du ZAN est la préservation des sols, de la biodiversité et des espaces agricoles.**

Définition (source DGALN)

Qu'est-ce que « L'artificialisation » ? La loi la définit comme "l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage."

Le ZAN c'est donc le solde de l'artificialisation et de la renaturation constaté sur un périmètre et sur une période donnée.

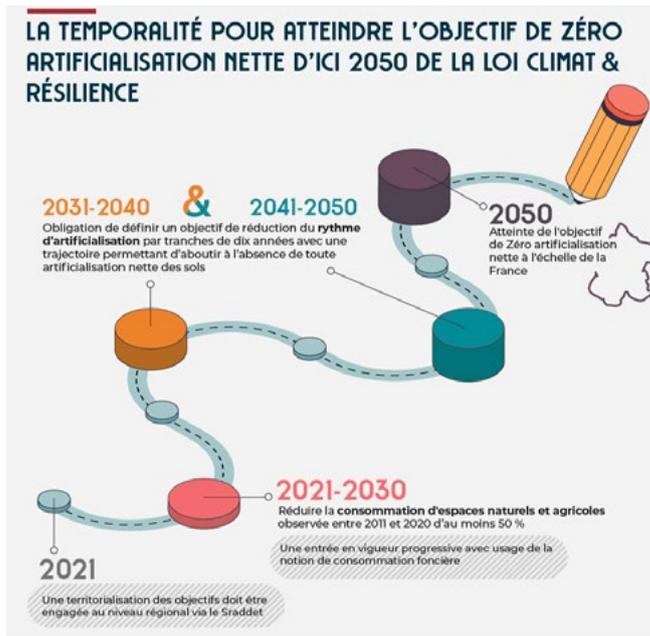


2/ L'autre mesure majeure de la loi est l'intégration de la lutte contre l'artificialisation des sols et l'objectif d'absence de toute artificialisation nette à terme dans les objectifs généraux des collectivités publiques en matière d'urbanisme.

La loi prévoit une **application différenciée et territorialisée**, le nouvel article L 101-2-1 du code de l'urbanisme précisant que l'atteinte de cet objectif devra résulter « de l'équilibre entre la maîtrise de l'étalement urbain, le renouvellement urbain, l'optimisation de la densité des espaces urbanisés, la qualité urbaine, la préservation et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville, la

protection des sols des espaces naturels, agricoles et forestiers et la renaturation des sols artificialisés. »

La loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification du 21/02/2022 apporte quelques changements en modifiant les délais d'évolutions des schémas régionaux pour limiter la consommation foncière d'ici 2030 puis atteindre l'objectif de Zéro artificialisation nette en 2050.



(source : Aguram, https://www.aguram.org/wp-content/uploads/2022/03/carnet_hors_serie_02.pdf)

Atteindre l'objectif « ZAN » appelle des mesures ambitieuses et incite le territoire de Questembert Communauté et les communes membres à **repenser leur manière d'aborder l'urbanisation des sols durable** au regard des enjeux liés à la maîtrise et l'usage des sols.

À titre d'exemple, le PLU intercommunal (PLUi) devra être compatible et modifier les règles d'urbanisme pour favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat, et renaturer les espaces artificialisés laissés à l'abandon.

Loi Climat et Résilience en bref

- **UN OBJECTIF** : le ZAN en 2050.
- **UNE TRAJECTOIRE** : la réduction par deux de l'artificialisation d'ici 2031 par rapport aux 10 dernières années.
- **UNE TERRITORIALISATION** : une proposition de spatialisation de l'objectif par les Conférences des SCoT et PLUi valant Scot une différenciation par territoire infrarégional dans les SRADDET.
- **UN SUIVI** : un rapport d'observation tous les 3 ans par la commune ou l'EPCI.
- **UNE PROGRAMMATION** : les zones ouvertes à l'urbanisation conditionnées à la création d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) avec un échéancier obligatoire

La sobriété foncière, pilier fondamental du ZAN

Quel objectif pour le ZAN ?

Zéro Artificialisation Nette des sols

Le **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** est un objectif fixé par la loi **climat et résilience**, publiée le 24 août 2021, qui vise à **révolutionner** les politiques publiques d'aménagement d'ici **2050**.

Un équilibre

Arriver à un équilibre entre les surfaces artificialisées et celles que l'on veut renaturer



La densification urbaine

Densifier davantage les nouvelles constructions, en faisant vivre une population plus nombreuse dans un même espace urbain



Le renouvellement urbain

Limiter l'étalement urbain en reconstruisant la ville sur elle-même



La renaturation des terres

Regagner les fonctions systémiques là où elles manquent, dans une optique d'adaptation au changement climatique, de résilience et de qualité de vie



Identifier ses propres gisements fonciers : un préalable à toute stratégie foncière

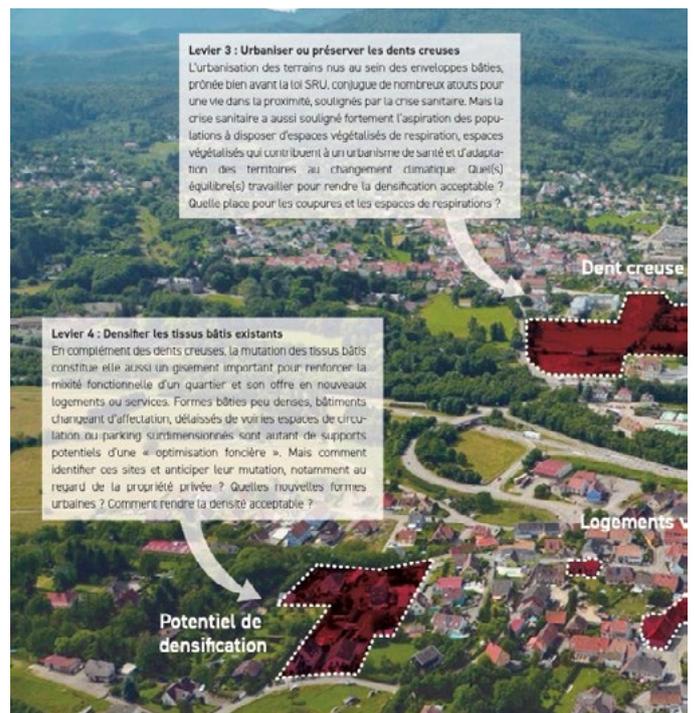
Comme le stipule le code de l'urbanisme, les collectivités sont tenues de planifier leur développement dans un souci de maîtrise et des principes d'équilibre entre réponse à des besoins, de préservation des populations contre les risques et de préservation de l'environnement.

La mise en place d'une stratégie foncière doit permettre d'anticiper à long terme le développement futur d'un territoire en ciblant des espaces stratégiques.

Il existe 4 grands leviers de sobriété foncière traduisibles dans le PLUi

Ils peuvent ainsi :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du volet foncier dans le PLUi ;
- Alimenter un observatoire local du foncier pour analyser les mutations et anticiper les possibilités à mobiliser pour les encadrer ou les favoriser ;
- Mettre en œuvre un plan d'action avec l'établissement public foncier de Bretagne (EPFB) pour préserver et acquérir des terrains stratégiques en limitant les dérives spéculatives.



(source : ADEUS)

Solidarité

Ukraine

À leur propre initiative ou répondant à l'appel lancé par l'Association des maires de France et la Sécurité civile relayé par la mairie, de nombreux Berricois ont montré un véritable élan de générosité à l'égard de l'Ukraine et des réfugiés provenant de ce pays.

C'est ainsi que 3 m³ de produits d'hygiène, de pansements, de sacs de couchage et autres impedimenta ont été déposés à Vannes pour être expédiés en Ukraine. Les nombreux vêtements que vous avez apportés, que les organisateurs n'ont finalement pas pris, ont été remis à la Croix Rouge de Questembert et au Secours catholique de Vannes où ils serviront aux plus défavorisés. Quant aux médicaments, eux aussi initialement demandés par les organisateurs, il n'y a malheureusement pas eu d'autre solution que de les apporter à la pharmacie en vue de leur destruction, aucune possibilité de les acheminer vers la zone de guerre n'étant possible (les ONG telles que Médecins sans frontières ou Médecins du monde, qui ont été contactées, n'en prennent pas car, sur le plan logistique ces stocks de médicaments divers sont beaucoup trop difficiles à gérer).

Merci mille fois à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre ont participé à cet élan de générosité !

Aide à la personne

Pour effectuer des formalités simples sur Internet (demande de carte d'identité, de carte grise, etc.), la municipalité vous propose de vous aider.

Il suffit de prendre rendez-vous au 02 97 67 01 37 et un conseiller municipal vous recevra en mairie. Pour les opérations plus complexes qui peuvent nécessiter l'intervention d'un des services de l'État (impôts, caisse d'assurance maladie, caisse de retraite, etc.) vous pouvez prendre directement rendez-vous avec l'Espace France Services installé dans les locaux de Questembert Communauté.

<https://www.questembert-communaute.fr/services/espace-france-services/>

Mail : franceservices@qc.bzh / Tél. 02 97 26 54 29

Bien vivre ensemble

Participation citoyenne

À la suite d'une série de cambriolages dont ont été victimes certains des habitants du lotisse-



ment des Jardins de Kerfranc, une convention de « Participation citoyenne » a été signée le 18 mai 2022. Elle associe la municipalité, la gendarmerie et la préfecture du Morbihan et concerne les Jardins de Kerfranc.

Trois personnes volontaires et désignées ensuite par le maire, que l'on appelle les référents (en l'occurrence il s'agit de trois référentes) ont un lien privilégié avec la gendarmerie de Questembert.

De dispositif ne vise aucunement à mettre en place un quelconque espionnage entre voisins et encore moins une milice, mais simplement à rappeler la nécessité d'être attentifs les uns aux autres et de signaler les événements qui paraissent suspects.

Cette attention portée à son environnement immédiat disparaît souvent, et pas seulement en ville, hélas. La superbe solidarité qui s'est manifestée lors du confinement de 2020 mérite d'être entretenue !

Le dispositif a été présenté aux représentants des différentes associations de propriétaires de Berric et son extension à d'autres quartiers de la commune pourra éventuellement être envisagée à l'avenir une fois le premier bilan annuel réalisé.

Attention aux cyclistes

De nombreux enfants viennent dans le bourg, notamment à l'école, en vélo. Certains utilisent nos petites routes de campagne qui sont parfois étroites et sur lesquelles les voitures circulent souvent vite, voire trop vite.

La route est un espace qui se partage : en ville comme en campagne, conducteurs pensez que des cyclistes et des piétons peuvent se trouver là : ralentissez !

Rappel des règles de bon voisinage



Nous avons la chance d'habiter dans une commune où il fait bon vivre et pourtant il faut régulièrement rappeler les règles à respecter pour vivre tous en harmonie. La vie en société suppose le respect de certaines règles de « savoir vivre », dont beaucoup sont dictées par le bon sens : respect des autres, respect des espaces publics et privés...

Le bruit

Pour la tranquillité du voisinage, le bruit excessif est sanctionné de jour comme de nuit. Ceci concerne tout bruit émis à l'intérieur des habitations ou des dépendances provenant d'animaux, de téléviseurs, de radios, pétards, véhicules, outils de bricolage ou de jardinage...

Tout bruit causé par désinvolture ou par manque de précaution est répréhensible.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, motoculteurs, tronçonneuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent

JEAN-SÉBASTIEN
TAVERNIER
5^e Adjoint



être effectués conformément à l'arrêté préfectoral que :

- du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Plantations

Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes sur son terrain.

Le Code civil impose certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haies séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin et donc éviter les conflits de voisinage.

Les articles 671 et 672 du Code civil établissent une servitude légale de voisinage relative aux distances de plantation et à l'élagage des arbres :

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette distance est de :

- 2 m de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres.
- 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 m.



Les animaux

Il est interdit de laisser divaguer les animaux. Les chiens errants saisis sur le territoire de la commune peuvent être conduits dans un chenil ; les animaux ne peuvent être restitués à leur propriétaire qu'après paiement des frais du chenil.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

Communication

Newsletter

La commission Communication publie de manière régulière une Newsletter, tous les quinze jours environ.

Les informations qui y paraissent se veulent pratiques et à courte échéance. Les associations qui le souhaitent peuvent l'utiliser pour communiquer en s'adressant à la mairie par courriel : mairie.berric@gmail.com

Vous pouvez vous y abonner directement sur le site de la mairie (<https://www.berric.fr/?s=s%27inscrire+à+la+newsletter>) ou la lire sur ce même site.



**FRANÇOIS
GRIJOL**
Conseiller
Délégué

Vie associative et sportive

Le dynamisme associatif de la commune perdure et nous ne pouvons que nous en féliciter pour le bien de tous. Nos 38 associations œuvrent au quotidien pour proposer à leurs adhérents des activités variées. C'est

aussi l'occasion de les remercier ainsi que tous les bénévoles.

Enfin, après deux ans compliqués, cette année la saison sportive a été complète et nos équipes ont pu porter les couleurs de

la commune sur les différents terrains et stades.

Les vestiaires du Stade du Verger ont été inaugurés le 26 mars en présence de M. Molac, Député, M. Le Penhuizic, Président de Questembert Communauté, et M. Grignon, Maire. Cet équipement permet aux différents utilisateurs de bénéficier de conditions optimales.

Le Club House du Stade du Verger et la Salle à côté de la mairie (ex paroissiale) permettent désormais d'accueillir les associations pour les réunions dans un cadre plus confortable et accessible.

Afin de permettre la pratique de la boule bretonne en extérieur, deux terrains ont été aménagés aux abords du stade municipal. Les autres terrains sont dédiés à la pratique de la Pétanque. Ils sont accessibles tous les jours sans réservation

Rappelons que le Boulodrome est ouvert aux familles berricoises le Week-End (sur réservation).

Pour information, le Forum des associations se tiendra au mois de septembre à Lauzach. Ce sera l'occasion de présenter les différentes activités.



ÉVÉNEMENTIEL

- Une nouvelle cérémonie de citoyenneté a eu lieu le samedi 26 mars à destination des jeunes électeurs ayant eu 18 ans depuis les dernières élections. Ils se sont vus remettre leur carte d'électeur par M. Le Maire. Ce fut l'occasion d'un échange autour des droits et devoirs des citoyens.
- Comme annoncé, les décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année ont été changées dans un souci de modernité et d'esthétique. Ces efforts seront prolongés cette année par l'acquisition et la mise en place de décors supplémentaires.
- Le traditionnel Feu d'Artifice se tient le 13 juillet avec une petite nouveauté sonore et musicale. L'an passé cette soirée avait été très fréquentée et appréciée.

La fête de la musique, initialement prévue le 24 juin en extérieur dans le bourg, a été annulée en raison de la météo. Elle ne pourra pas être reportée afin de ne pas entrer en concurrence avec les prochaines festivités prévues sur le territoire.



Patrimoine

La campagne d'appel au mécénat populaire

pour aider au financement de la restauration du clocher et de la cloche Marie Joseph Guillemette se poursuit !

Pour rappel : une convention tripartite entre la Fondation du Patrimoine, l'association « Berric et son Patrimoine » et la commune a été signée le 23 novembre 2021.

Cela permet à toutes les personnes attachées à la valorisation du patrimoine d'apporter une contribution financière à ce projet, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt : 66 % pour les particuliers, 75 % pour les personnes imposables à l'IFI, 60 % pour les entreprises. Exemple : pour un don de particulier de 80€, le coût réel après réduction est de 28 €.

L'objectif de cette collecte pour Saint-Thuriau est fixé à 14 000 € pour un montant total des travaux s'élevant à 28 568 €. Les dons sont réalisables en ligne sur www.fondation-patrimoine.org/78207 ou en remplissant le fascicule disponible à la mairie et dans l'église.

Merci à vous !

Une carte souvenir sera bientôt proposée à la vente par l'association « Berric et son patrimoine ».



MATHILDE COUSSEMACQ
Conseillère Déléguée



Entretien des espaces verts communaux

Qu'est-ce que la Gestion différenciée ?

La gestion différenciée est une nouvelle approche de la gestion des espaces verts communaux. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'une valorisation de notre cadre de vie tout en veillant au respect des préoccupations environnementales.

Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, en tenant compte de son utilisation et de sa situation. Pour certains, on choisira de maintenir une gestion assez intensive, tandis que pour d'autres, on optera pour une gestion plus extensive. Cela permet non seulement de favoriser la biodiversité, de réduire la consommation d'eau mais aussi de diversifier les paysages. Ce mode de gestion permet également de maîtriser les coûts accrus d'entretien liés à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires (là où un à deux passages par an suffisaient alors pour contenir les « mauvaises herbes »).

Pour mettre en pratique cette gestion différenciée, élus et techniciens ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un plan de gestion. Chaque espace est classé selon un « code couleur » en fonction du degré d'entretien souhaité, ce qui permet aux agents d'organiser au mieux leur intervention sur ces espaces.

C'est pour cela que vous verrez peut-être de plus en plus de prés fleuris, de plantations de vivaces indigènes (moins gourmandes en eau et en soins), de plantes et de matériaux couvre-sols, des tontes plus ou moins rases et nombreuses, des prairies de fauche, des "mauvaises herbes"...

La gestion différenciée, c'est finalement la contribution du service des espaces verts à la protection de l'environnement. Elle peut être pratiquée par tous les jardiniers amateurs. Si vous voulez vous en inspirer, vous trouverez prochainement l'intégralité du plan de gestion sur le site internet de la commune.



Espace « net »

Priorité à l'esthétique et à la domestication
exemple photo 1 : tonte soutenue devant la mairie : désherbage et tontes rases fréquents (12 à 14/an), ramassage

Espace « soigné »

Priorité à la propreté et à la fonctionnalité
exemple photo 2 : Allée des châtaigniers : désherbage et tontes (h : 10cm) fréquents (8 à 10/an), mulching

Espace « champêtre »

Priorité à la réduction des impacts sur la biodiversité
Intervention du jardinier : Il
exemple : photo 3 : orchidée sauvage trouvée dans la zone de fauchage près de la salle culturelle

Espace « naturel »

Priorité à la préservation de la biodiversité
exemple photo 4 : Chemin de randonnées liaison Berric-Lauzach : fauchage et débroussaillage



Commission agriculture

FOCUS SUR...

La CUMA la « Berricoise »



On entend souvent parler de la CUMA mais savons-nous exactement ce que c'est ?

CUMA, c'est l'acronyme pour Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole. Une CUMA permet aux agriculteurs d'investir en commun dans divers matériels* et de pouvoir embaucher du personnel qualifié.

À Berric, la CUMA s'appelle « la Berricoise », elle est située sur la route du Gorvello au lieu-dit le Menhir. Depuis la départementale, vous pouvez apercevoir le bâtiment et une partie du matériel. La Berricoise a été créée en 1962, elle va donc fêter ses 60 ans cette année !

Une trentaine d'agriculteurs de Berric et des environs utilisent les services de la CUMA. La coopérative est administrée par un CA constitué d'une dizaine d'adhérents qui a pour rôle de participer à la gestion de la CUMA et aux choix d'investissements. Chaque membre du CA à la charge d'un matériel (gestion du planning d'utilisation, facturation à l'agriculteur, etc.)

Au sein du Conseil d'Administration est élu un bureau dont le président est Yves Caro depuis 2018, le trésorier Laurent Le Pichon et le secrétaire Marcel Le Boursicault, tous les 3 agriculteurs à Berric.

La Berricoise emploie trois salariés pour la conduite et l'entretien du matériel : Willy Danilo, salarié depuis 18 ans, Nicolas Le Pénuizic, arrivé à la CUMA depuis 6 ans et Kevin Berthier qui les a rejoint en ce début d'année 2022. Du fait de son ancienneté, Willy est responsable de l'organisation quotidienne de leur travail.

Ces salariés travaillent principalement pour six adhérents dits « en CUMA intégrale ». La « CUMA intégrale » se distingue de la « CUMA classique » par le fait que les adhérents n'ont presque plus de matériels en propriété individuelle et que les salariés effectuent chez eux des travaux allant du travail des sols jusqu'à la récolte : labour, semis, épandage du fumier et du lisier, fenaison de la fauche, pressage des balles de foin et paille.

Pour les autres membres, seules les activités d'ensilage d'herbe et de maïs ainsi que les battages de céréales sont réalisés intégralement par les salariés et le matériel de la CUMA. Pour les autres activités, les outils sont directement utilisés par les agriculteurs avec leur propre tracteur.

Pour résumer, cette coopérative permet aux agriculteurs de créer du lien entre eux, de travailler avec du matériel récent et entretenu, d'effectuer un travail de qualité avec un bon service à la clé.



De gauche à droite Laurent Le Pichon, trésorier, Willy Danilo, salarié, Yves Caro, Président et Kevin Berthier, salarié

Qu'en disent les salariés ?

Ce qu'apprécient Willy, Nicolas et Kevin dans leur travail, c'est l'autonomie liée à la confiance que leur accordent les agriculteurs chez qui ils vont travailler. Ils sont ainsi libres de gérer leur emploi du temps. Ils trouvent également avantageux le fait de travailler à plusieurs : cela laisse une souplesse dans les activités de la CUMA et leur permet de prendre facilement leurs congés et journées de repos à tour de rôle.

Ils aiment la variété du métier, qui adopte le cycle des saisons et qui évolue en fonction de la météo. Le travail est cependant parfois intensif et les journées longues, notamment lors des périodes de récoltes, moisson et ensilage.

En conclusion, ils apprécient de travailler à la Berricoise, où les conditions de travail sont bonnes, le matériel récent et moderne.

- la CUMA dispose d'une moissonneuse-batteuse (prix d'achat : 250000 €), d'une ensileuse (290000 €), de 3 tracteurs (pour 1 tracteur 150000 €), d'1 presse à balles rondes (40000 €), d'1 charrue (35000 €), d'1 remorque (50000 €), etc. En tout une trentaine d'engins agricoles auxquels s'ajoutent divers petits matériels.

Le 17 juin, la Berricoise accueillait la Fédération Départementale des CUMA pour son Assemblée générale.



Le hangar et une partie du matériel de la CUMA.



DELPHINE BRULE
Conseillère Déléguée

Services périscolaires

Environ 24 000 repas par an sont préparés et servis chaque jour aux élèves des 2 écoles par l'équipe du restaurant scolaire.

Les menus, consultables sur le site internet de la mairie (www.berric.fr), sont élaborés par Marie-Pierre, responsable du restaurant scolaire. Afin de favoriser les circuits courts, des producteurs de la commune fournissent depuis quelques mois le restaurant scolaire.

Le prix du repas sera fixé à 3,40 € pour les élèves de Berric et à 4,10 € pour les élèves hors commune pour l'année scolaire 2022-2023. Pour information, le coût d'un repas est estimé à 1,27€ (5,28€ avec le personnel). Compte tenu de l'inflation, ce prix pourrait évoluer en cours d'année.

Les tarifs de la garderie (Accueil Collectif de Mineurs) restent inchangés. La demi-heure est calculée en fonction du quotient familial.



"Portail familles"

Pour l'année scolaire 2022-2023, la mairie met en place un « portail familles ». Ce nouveau portail permettra aux familles de dématérialiser leurs démarches pour les inscriptions au restaurant scolaire et à l'ACM. Les inscriptions sont à réaliser avant le 15 août.

Mise en place de capteurs CO2

Même si la situation épidémiologique liée à la Covid-19 s'améliore, la vigilance reste de mise. Les mesures barrières impliquent d'aérer régulièrement les classes. C'est la raison pour laquelle la commune a équipé les classes des 2 écoles de capteurs de CO2 qui permettent d'adapter la durée d'aération.

Activités proposées aux élèves des écoles

Un programme de sensibilisation à la transition écologique (programme Watty) a été proposé aux écoles. Une convention a été signée par la mairie avec la société Eco CO2. Ce programme se déroule sur l'année scolaire. Des ateliers sont organisés et des outils pédagogiques sont mis à disposition des enseignants. Les enfants sont encouragés à mettre en pratique des écogestes à la maison.

Dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) 2022 qui s'est tenue du 24 au 29 janvier 2022, plusieurs activités ont été proposées aux élèves des 2 écoles par Rémi JESTIN, directeur général des services de la commune, qui a été nommé ambassadeur de cette SOP, en collaboration avec le Conseil Municipal des Enfants.

Au programme :

- Olympiades organisées à la salle de sports ;
- Conversation en visio avec l'athlète Thu KAMKASOMPHOU, pongiste ;
- Exposition sur l'Histoire des Jeux, organisée en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif ;
- Escape Game ;
- Concours de dessins ;
- Collecte de vêtements au profit d'une association.



Dans le cadre de la fête de la nature, les élèves ont pu découvrir une exposition du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan pour sensibiliser sur les effets néfastes de la pollution lumineuse générée par les éclairages artificiels. Les élèves de Moyenne Section/Grande Section de l'école Saint-Thuriau et ceux de Cours Élémentaire 2^{ème} année/ Cours Moyen 1^{ère} année de l'école La Lune Verte ont participé à une initiation à la reconnaissance des chants des oiseaux ainsi qu'une à l'ornithologie.

Nous remercions les propriétaires du château de Trémohar qui ont invité les élèves de Cours Moyen à visiter les extérieurs du château.



Conseil municipal des enfants

Le 17 décembre 2021, une vente de jouets a été organisée et a permis de récolter 184 € qui ont été reversés à la Ligue pour la Protection des Oiseaux et à la Société Protectrice des Animaux.

Le CME travaille actuellement sur un projet d'aménagement du skatepark qui devrait aboutir en 2023.

Le CME a également proposé une visite d'une exploitation aux élèves. Il remercie Julien TOUBLANT, maraîcher bio sur la commune, qui a accueilli les élèves de Cours Élémentaire afin de leur faire découvrir son métier.

"Cet article est dédié à Julien et Héloïse. Nous les remercions de fournir au restaurant scolaire de bons légumes et fruits biologiques qui améliorent la qualité de nos repas et de notre santé.

Un grand merci à vous deux pour ce travail dur et contraignant. Le Conseil Municipal des Enfants."



Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 Déc. 2021

Culture : tarifs spectacle Élodie Poux

Le spectacle d'Élodie Poux « Le Syndrome du Papillon » aura lieu à la salle culturelle le samedi 12 novembre 2022 à 20h30.

Le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants : prévente : 29 € ; sur place : 35 €.

Culture : tarifs spectacle Celtic Sailors

Le spectacle de musique des Celtic Sailors aura lieu à la salle culturelle le samedi 19 février 2022 à 20h30.

Le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants : prévente : 18 € ; sur place : 23 €.

Culture : concours de nouvelles 2022

Le Conseil municipal décide de renouveler le concours de nouvelles sur l'année.

Le concours de nouvelles est organisé par la médiathèque en lien avec le salon du livre dont le thème reste « Terroir, Histoire et Patrimoine ». La participation est gratuite.

Les prix attribués sont :

- Catégorie adultes : Premier prix 200 € ; Prix du jury 100 € ; Prix de la médiathèque 100 €.
- Catégorie jeunes : Livres et bandes dessinées

Finances : autorisation de paiement des investissements début 2022

Le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à régler les premières factures d'investissement sur le premier trimestre 2022 dans la limite du ¼ des investissements du BP 2021.

Finances : décision modificative

Le Conseil municipal décide de prendre une décision modificative.

Finances : abandon de loyer novembre 2020

Le Conseil municipal décide de confirmer l'abandon du loyer de novembre 2020 d'un des commerces afin d'obtenir le versement d'un prélèvement exceptionnel sur les recettes à hauteur de 50 % du loyer annulé.

Foyer socio-culturel : demande de subvention 2021

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention au Foyer socio-culturel d'un montant de 600 € au titre de l'année 2021.

Psychologue de l'éducation nationale : demande de subvention 2022

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 130 € à la psychologue de l'éducation nationale au titre de l'année 2022.

Cette subvention permet d'acquérir du matériel de test dans le cadre de la pratique des bilans psychologiques auprès des élèves.

Urbanisme : convention d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le Conseil municipal décide de valider la convention fixant les modalités de coopération de coopération entre la commune et le service instructeur de GMVA, en matière d'instruction des différentes demandes déposées sur le territoire de la commune.

Morbihan Énergies : rapport d'activité 2020

L'adjoite au développement durable et à l'environnement présente le rapport d'activités de Morbihan Énergies pour l'année 2020.

Le Conseil municipal décide de prendre acte et d'approuver le rapport d'activités 2020 de Morbihan Énergies.

Séance du 25 Jan. 2022

SIAEP : délibération de principe de recours à la délégation de service public

Le Conseil municipal adopte le principe du recours à une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de son service public d'assainissement et de son service public d'eau potable pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour s'achever à la date du 31 décembre 2025.

Plan communal de sauvegarde : mise à jour

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde depuis 2017. L'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant la population, perturbation de la vie collective, accidents plus courants.

Le nombre d'habitants, le nombre d'élèves, l'organigramme du personnel, les véhicules communaux, le tableau du conseil municipal et le poste de commandement ont donc été modifiés.

Le Conseil municipal décide de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde et l'organisation de la cellule de crise.

Location annexe agence postale : renouvellement convention

Le Conseil municipal décide de renouveler la convention de location du local annexe à l'agence postale communale pour une durée de 3 ans.

Ligne de trésorerie : renouvellement

Le Conseil municipal décide de procéder au renouvellement du contrat de la ligne de trésorerie de 250 000 €.

École privée : contrat d'association

La commune de Berric assume la charge des dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles pour les seuls élèves domiciliés dans son ressort territorial. À ce titre, un contrat d'association à l'enseignement public a été conclu entre l'État et l'École privée Saint-Thuriau de Berric.

Le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du Contrat d'association portant sur le versement à l'OGEC d'une somme à hauteur de 74 463.01 €.

Participation aux frais de scolarité

Le Conseil municipal décide de participer à hauteur des montants votés pour le contrat d'association de l'école privée pour les élèves de Berric scolarisés hors commune uniquement quand la commune ne propose pas le service.

Sécurisation des écoles : demande de subvention

La sécurisation des écoles passe par la mise en œuvre d'un dispositif d'alerte attentat - intrusion.

Le Conseil municipal décide de valider le programme de travaux visant à sécuriser les deux écoles de la commune et de solliciter des subventions auprès de la Préfecture et du Département.

Capteurs de CO2 : demande de subvention

Les mesures barrières contre le Covid-19 impliquent d'aérer régulièrement les classes. Les capteurs de CO2 permettent, à ce titre, d'adapter la durée d'aération.

Le Conseil municipal décide de l'acquisition de capteurs dans les deux écoles et de solliciter une subvention auprès du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Sentiers de randonnée : demande de subvention

Le Conseil municipal décide de valider la mise à jour du plan de financement (en fonction des promesses de vente et des devis) et de solliciter des subventions auprès de la Préfecture et du Département.

Noues paysagères : demande de subvention

Le Conseil municipal décide de valider le projet de biodiversité positive concernant la création d'une noue le long de la Route de Bray et de solliciter une subvention auprès du Département.

Sécurisation de l'entrée du bourg : demande de subvention

Le Conseil municipal décide de valider le projet d'aménagement d'entrée du bourg et de solliciter une subvention auprès du Département au titre des amendes de police.

BRUDED : adhésion 2022

Le Conseil municipal décide de renouveler l'adhésion à BRUDED pour l'année 2022.

Lere Blenec : sursis à statuer périmètre de l'étude

Le Conseil municipal a approuvé le principe de la maîtrise foncière et de la future urbanisation par la commune de l'ensemble du secteur dénommé au PLUi « Bourg est », et, par délibération en date du 15 décembre 2020, le Conseil municipal a défini les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création d'une procédure de zone d'aménagement concerté.

Le Conseil municipal décide de prendre en compte le projet d'aménagement portant sur le secteur bourg-est « Lere Blenec », d'approuver le périmètre d'étude portant sur une emprise totale d'environ 6,1 hectares et définit le périmètre de sursis à statuer afin d'éviter que toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations, puisse compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation de cette opération d'aménagement.

Maisons et jardins fleuris : charte

Le Conseil municipal décide de valider la charte pour le concours des maisons et jardins fleuris.

Budget participatif : règlement

Un budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale, généralement à des projets d'investissement. Il est prévu de consacrer une enveloppe de 3000 € à un projet portant sur un thème : Culturel - Artistique - Patrimonial - Lien social - Environnemental - Sportif.

Le Conseil municipal décide de valider ce règlement de budget participatif.

Séance du 22 Fév. 2022

Compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni approuve le compte administratif 2021 dressé par Monsieur Michel GRIGNON, Maire, et se résumant ainsi :

Section de fonctionnement	
Excédent global	927 576,28 €
Section d'investissement	
Déficit global	- 684 826,66 €
Restes à réaliser en investissement	
Déficit global des restes à réaliser	23 101,73 €
Balance de clôture	
Excédent global de fonctionnement	927 576,28 €
Déficit global d'investissement (avec RAR)	- 661 724,93 €
Excédent global de clôture des deux sections cumulées	265 851,35 €

Affectation du résultat 2020

Le Conseil municipal décide d'inscrire les écritures suivantes au budget primitif 2022 :

Affectation du résultat	927 576,28 €
Au financement de la section d'investissement R1068	661 724,93
En section de fonctionnement Report à nouveau R002	265 851,35 €

Compte de gestion 2021

Le Conseil municipal décide de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Entretien de parcelles : refacturation de l'intervention communale

Le Conseil municipal décide de fixer les conditions de refacturation d'entretien des parcelles non entretenues aux conditions ci-dessous :

- un forfait de 100 €
- la main-d'œuvre : 30 € x nombre d'heures par agent
- le matériel : utilisation fixée à 35 € x nombre d'heures.

Questembert Communauté : mise à disposition des locaux et du personnel - participation 2020 et 2021

Le Conseil municipal décide de valider la participation de Questembert Communauté pour la mise à disposition des locaux et du personnel pour les années 2020 et 2021.

Extension du GAEC de l'Avenir : avis

Le Conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet d'extension du GAEC de l'Avenir assorti de prescriptions relatives au nombre de vaches laitières et à la réalisation d'un bassin d'orage.

Séance du 22 Mars 2022

Budget primitif 2022

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2022 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement : 1 950 000,00 €
- en section d'investissement : 1 800 000,00 €

Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2022.

Les taux seront donc les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 35.72 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46.44 %

Foyer socio-culturel : demande de subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal décide de verser, à titre exceptionnel, la somme de 390 € au Foyer socio-culturel.

Personnel communal : indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

La rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales peut être assurée en indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS dites « heures supplémentaires ») ou par une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE pour les agents ne pouvant pas percevoir l'IHTS).

Le Conseil municipal décide d'instaurer l'IFCE pour les agents ne pouvant pas percevoir l'IHTS.

Bâtiments communaux : mise à jour adressage

Pour des raisons de sécurité (intervention des pompiers) et à la demande des fédérations sportives (pour distinguer les deux stades), le Conseil municipal décide de valider l'adressage des bâtiments communaux et la nomination des deux stades.

Constructions nouvelles : adressage

En vue de l'installation de la fibre optique, le Conseil municipal décide de valider l'adressage de constructions à venir dans le bourg.

Établissement Public Foncier de Bretagne : convention opérationnelle d'actions foncières

La commune de Berric souhaite maîtriser un ensemble immobilier situé dans le secteur de la Rue Guillaume de Berric à Berric dans le but d'y réaliser une opération à dominante logements, intégrant notamment du logement social et éventuellement d'autres activités en rez-de-chaussée tels que des locaux tertiaires. Ce projet de d'habitat, respectant les principes de mixité sociale, nécessite l'acquisition d'emprises foncières. Étant donné le temps nécessaire à l'acquisition des terrains, à la définition du projet et de son mode de réalisation (ZAC, permis d'aménager, etc.), à la réalisation des travaux d'aménagement et de construction, la maîtrise du foncier nécessaire à ce projet doit être entamée dès maintenant. L'EPF Bretagne a proposé un projet de convention opérationnelle encadrant son intervention. En effet, le coût et la complexité

d'acquisition du foncier, la nécessité de constituer des réserves foncières dès aujourd'hui et les délais nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'aménagement justifient l'intervention de l'EPF Bretagne.

Le Conseil municipal décide de demander l'intervention de l'EPF Bretagne pour procéder à des acquisitions des parcelles et d'approuver la convention d'intervention de l'EPF.

Séance du 26 Avril 2022

Questembert communauté : approbation du rapport de la CLECT - action sociale

Le Conseil municipal décide d'approuver le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 8 mars 2022 concernant l'évaluation des charges transférées suite à la nouvelle définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale, la compétence ayant été transférée au Centre Intercommunale d'Action Sociale (CIAS).

Culture : tarifs spectacle "Booder"

Le spectacle « Booder is back » de l'humoriste Booder aura lieu le dimanche 19 février 2023 à 16h00 à la salle culturelle « Le Verger ».

Le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants : 35 € sur place et 29 € en prévente (en mairie).

Paroisse : indemnité de gardiennage

Le Conseil municipal décide de verser l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Entretien des chemins pédestres : demande de subvention

Le Conseil municipal décide d'inscrire au budget 2022 des travaux pour l'entretien des chemins inscrits au PDIPR et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan.

Programme de voirie 2022 : demande de subvention

L'adjoint aux travaux et à la sécurité présente le programme de voirie pour 2022.

Il est proposé d'engager les travaux aux endroits suivants : Carrefour de la Route de Bray, Le Lavoir, Impasse des Primevères, Coët-Triolet.

Le Conseil municipal décide d'approuver le programme de voirie pour 2022 et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan.

Budget participatif : modification du règlement

Le délégué à l'événementiel propose de modifier le règlement du budget participatif afin de permettre le dépôt de dossier jusqu'au 15 juin 2022.

Le Conseil municipal décide d'approuver le règlement modifié.

Solidarité avec la population ukrainienne : subvention

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

Le Conseil municipal décide faire un don d'un montant de 1 000€ à l'Association Acted.

Projet de service civique

Le Conseil municipal avait délibéré le 28 juin 2021 pour mettre en place le dispositif du service civique à partir du 1er septembre 2021. Aucun service civique n'ayant été recruté, il est proposé de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1er septembre 2022 aux mêmes conditions.

Le conseiller délégué aux associations précise que le projet est de relancer les activités sportives en faveur des jeunes et de permettre aux écoles de mettre en place des activités sportives et des activités de médiation.

Le Conseil municipal décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1er septembre 2022.

Séance du 31 Mai 2022

Publicité des actes réglementaires et décisions

Le Conseil municipal décide de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel à compter du 1er juillet 2022 :

- Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

> DÉPART MICHEL GRIGNON

Voirie : mise à disposition d'un chemin communal - convention

Le Conseil municipal décide de répondre favorablement à la demande de mise à disposition de la parcelle ZP 452 pour réalisation d'une voirie desservant le projet de Lotissement « Le Grand Pré ».

Les travaux seront intégralement à la charge du Lotisseur.

La voirie serait réintégrée au domaine public communal après la réalisation des travaux.

Cette mise à disposition sera formalisée par convention devant notaire.

> RETOUR MICHEL GRIGNON

Mise en place de la base adresse locale : convention avec la Poste

Le Conseil municipal décide de mettre en place une Base Adresse Locale contenant toutes les adresses du territoire.

Cette base garantira une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics (DGFiP, SDIS, IGN, La Poste, opérateurs GPS, cadastre - foncier...).

Convention de servitudes gaz

Le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitude, relative à la parcelle Z0 180 (située à l'angle de la RD7 et de la RD140), avec GrDF.

Exposition éphémère : location de salle

Le Conseil municipal décide de mettre en place le tarif de location de salle paroissiale / des associations en vue d'une exposition éphémère (pour les amateurs) à :

- 30€ la semaine (tarif Berricois) ;
 - 50€ la semaine (tarif extérieur à la commune).
- Une exposition éphémère est prévue au mois de décembre.

Salon du livre : mise en place de chèques cadeaux

Le Conseil municipal décide de valider la mise en place des chèques cadeaux à destination des personnes âgées de plus de 70 ans et à utiliser lors du 2^e Salon du livre qui aura lieu le 16 octobre 2022.

Personnel communal : avancement de grade
Le Conseil municipal décide de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires pour l'année 2022.

Personnel communal : tableau des effectifs

Suite aux taux de promotion votés, le Conseil municipal décide de valider la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juin 2022.

Restaurant scolaire et garderie / ACM : tarifs 2022-2023 et règlements intérieurs

Le Conseil municipal décide de mettre à jour les règlements intérieurs des deux services périscolaires pour y faire mention du Portail Familial et que les tarifs des services périscolaires seront les suivants pour l'année scolaire 2022-2023 :

- restaurant scolaire : 3.40 € (tarif extérieur : 4.10 €) ;
- garderie ACM : tarif au quotient familial

Tranche 1 : 0.75 € ; Tranche 2 : 0.80 € ; Tranche 3 : 0.85 € ; Tranche 4 : 0.90 € ; Tranche 5 : 1.00 € (tarifs inchangés).

Services scolaires et périscolaires : sécurisation et acquisition de matériel - demande de subvention

Le Conseil municipal décide de solliciter une subvention au Département au titre des investissements suivants pour les services scolaires et périscolaires : remplacement du four et du lave-vaisselle du restaurant scolaire, acquisition de matériel informatique pour les services périscolaires, sécurisation des services scolaires et périscolaires via l'installation de balises « Alerte intrusion », sécurisation de l'école publique via l'installation d'un portail.

Atelier Conte : L'art du conteur"

Samedi 26 mars, enfants, adultes, ou parents -enfants, aucun prérequis n'était demandé pour cette initiation à l'art du conteur avec Noémie Truffaut, conteuse professionnelle du Collectif Les Corbeaux Dynamite. Tout au long de cette journée, nous avons appris à faire vivre un personnage ou un objet avec notre regard, appris à raconter avec notre corps autant qu'avec notre voix, appris à utiliser l'espace, pour raconter et... l'inspiration nous est venue !!!



La Switch à la médiathèque

Pendant les vacances d'Avril, une SWITCH était à disposition pour les usagers. Elle appartient à la malle numérique du réseau des médiathèques de Questembert Communauté. Une douzaine d'enfants, ainsi que les pré-ados du centre de loisirs ont donc découverts des jeux comme : Mario-kart, Rayman Legends, Zelda, Mine Craft, Splatoon II, Pikin III, Super Mario Odyssey.

Une partie endiablée de Mario-Kart



Horaires d'ouverture:

- . Mardi de 16h00 à 18h30
 - . Mercredi de 14h30 à 18h30
 - . Vendredi de 16h00 à 18h30
 - . Samedi de 10h00 à 12h30
- Tél. 02 97 67 09 06 - Email : mediatheque.berric@wanadoo.fr
Site : www.mediatheques.questembert-communaute.fr

Prix des Incorruptibles

Événement désormais familier aux élèves berricois, le prix des Incorruptibles s'est clôturé le 23 mai dernier. Comme chaque année, le concours s'est préparé dès octobre avec la distribution d'un lot d'environ 5 livres par niveau scolaire au sein des deux écoles. Nos apprentis lecteurs ont alors eu 7 mois pour les lire puis les noter par ordre de préférence. Un vote qui a son importance puisque chaque voix a ensuite été transmise au niveau national pour comptabilisation. Bravo à nos jeunes lecteurs !

Les résultats des élèves de Berric (les deux écoles confondues) :

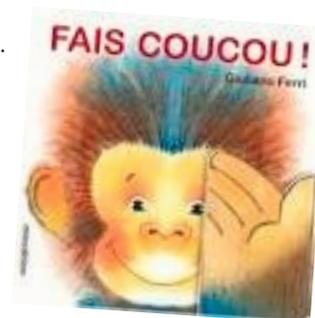
SECTIONS	Livres élus
En maternelle	« Aïe Aïe Aïe » de Christine Naumann-Villemin aux Éditions Auzou
En CP	« Ma peur et moi » de Francesca Sanna aux Éditions Ricochet
En CE1	« D'un grand loup rouge » de Mathias Friman aux Éditions Les Fourmis
En CE2-CM1	« La classe des mammouths » de Jérôme Poncin aux Éditions Alice Jeunesse
En CM2	« Edison, la fascinante plongée d'une souris au fond de l'océan » aux Éditions NordSud

Palmarès national du 33^{ème} Prix des Incorruptibles :

SECTIONS	Livres élus
En maternelle	« Aïe Aïe Aïe » de Christine Naumann-Villemin aux Éditions Auzou
En CP	« Paf » de Jérôme Camil aux Éditions Alice Jeunesse
En CE1	« La chasse au trésor de Monsieur Taupé » de Katerina Gorelik aux Éditions Sarbacane
En CE2-CM1	« La classe des mammouths » de Jérôme Poncin aux Éditions Alice Jeunesse
En CM2	« Des bleus au cartable » de Muriel Zürcher aux Éditions Didier Jeunesse

Tous ces albums sont empruntables à la médiathèque.

Les petits des 2 écoles ont eux aussi voté pour leur livre préféré, le vainqueur est : « **Fais coucou** » de Giuliano Ferri pour les élèves de St-Thuriau.



MA MEDIATHEQUE NUMERIQUE

Vous n'êtes pas là cet été ?
Votre médiathèque en ligne vous suit partout, où que vous soyez !

De votre canapé ou sur un transat
(re)découvrez les revues et cours en vidéo
accessibles gratuitement avec votre abonnement !

www.mediatheques.questembert-communaute.fr

Le Salon du livre jeunesse de Questembert - du 12 au 22 mai 2022

Rendez-vous était pris du 12 au 22 mai pour la 20^e édition du salon du livre jeunesse de Questembert. Cette année, une auteure/illustratrice et une auteure ont rendu visite les jeudis et vendredis aux écoliers Berricois du CP au CM2. Chacune de ces classes aura ainsi eu l'opportunité de passer 1h en leur compagnie.

Annabelle Buxton est intervenue à l'école St-Thuriau, avec les Cm. Après une discussion avec l'auteure, l'illustratrice a pu partager et transmettre sa passion aux élèves lors d'un processus de création d'une œuvre pop-up fusée.

RÉALISATION POP-UP FUSÉE D'UN ÉLÈVE



Delphine Roux, auteure est intervenue auprès des 6 autres classes des deux écoles. Pour faire connaissance en début de séance, elle a répondu aux questions que les élèves se posent sur les livres, l'écriture, le parcours d'auteur, la fabrication d'un album... Ensuite, elle leur a fait découvrir un peu de la culture japonaise. Pour ce faire, elle avait emmené quelques objets symboliques (comme un Furoshiki, des poupées Kokeshis, un Jizô, sacs carpes...) tout en leur racontant des petites histoires sur le quotidien des enfants au Japon.



POUPÉES KOKESHI AVEC UN JIZÔ

Durant le week-end, tous les élèves des écoles de Berric ont également pu se rendre sous les halles pour y dépenser leur chèque livre de 8€ offert à cette occasion par Questembert Communauté. Une occasion de repartir chez soi avec un livre dédié sous le bras !

Pendant l'été à la médiathèque !

Une console Rétro-Gaming.

À partir du 5 juillet, une Console Rétro-Gaming, sera à disposition pour les usagers. Elle appartient à la malle numérique du réseau des médiathèques de Questembert Communauté.



Marie-Paule et son équipe vous souhaitent un bel été et de bonnes lectures.

L'opposition

Liste « Unis pour Berric »

« Nous n'avons aucun article à mettre dans le bulletin municipal. »

Patricia Morel

Tribune de Solène Le Monnier

Quelle est ma place et mon rôle au sein du Conseil Municipal ?

« Ayant démissionné de mon rôle d'Adjointe en juin 2021, je suis toujours conseillère municipale.

N'étant plus membre de la majorité mais n'étant pas de la liste d'opposition, je suis donc, de fait, une élue d'opposition n'appartenant à aucune liste.

Je suis un « électron libre » selon l'expression. Une nouvelle liste à moi toute seule.

Cela est défini comme tel.

Cette situation cocasse et inédite à Berric m'a laissée perplexe au début. Il a été compliqué de trouver ma place. N'étant plus dans la majorité et n'étant pas dans la liste d'opposition, je me suis retrouvée, un temps, isolée, ne sachant le rôle que je pouvais occuper.

Je me suis formée et informée, et je peux aujourd'hui, ayant le recul nécessaire, occuper pleinement mon rôle dit « d'opposition » au sein du conseil.

Politiquement, l'opposition n'a pas beaucoup de moyens pour travailler. Ses élus ne disposent que des informations fournies lors des convocations aux conseils municipaux et ils manquent bien souvent de temps et de recul pour une expertise poussée nécessaires afin d'analyser sérieusement les délibérations qui lui sont proposées.

Ce, dans toutes les communes. La majorité n'ayant obligations légales de communiquer que sur les affaires portées à délibération.

Ce rôle est donc parfois compliqué à mener. Mais, je me suis engagée afin de faire que les décisions soient prises et les projets soient menés dans le seul but de satisfaire à l'ensemble des berricois. Et, pour cela, je garde un œil attentif aux suivis des affaires communales.

Mon investissement auprès des Berricois reste inchangé, et les formations m'ont permises d'agrandir mon champ de compétences au-delà des affaires concernant la jeunesse, la communication et les associations.

Nous travaillons en bonne entente avec les membres de la liste d'opposition afin de continuer à porter votre voix auprès des instances communales.

Il met plus facile aujourd'hui d'occuper pleinement mon rôle au sein du conseil municipal.

Je tiens à remercier Patricia Morel et ses colistiers pour leur soutien, leur partage d'expérience et les conseils qui m'ont été et me sont encore aujourd'hui précieux. »

Tribune de Philippe Danielo

Élu du groupe d'opposition aux dernières élections municipales, je ne me sens plus en accord avec mon groupe. En effet, je ne cautionne pas certaines décisions prises au sein de notre groupe d'opposition et certain ralliement fait sans notre approbation.

Cependant, toujours motivé par le travail d' élu local et, ne voulant pas trahir les électeurs et électrices, je reste au sein de la municipalité.

École La Lune Verte

Cette année scolaire, le projet fédérateur était la faune et la flore, et l'envie était forte de pouvoir à nouveau participer à des sorties nature et culturelles.

Les plus jeunes sont partis en séjour à Branféré, pour mener une expérience dans un cadre de nature unique. Les CE2 CM1 et CM2 se sont rendus une semaine en classe nature et sciences à l'île Grande dans les côtes d'Armor en mars dernier. C'était l'occasion d'alterner des activités de plein air encadrées par la LPO et des ateliers numériques à la cité des télécoms : programmation de robots et réalisation de film.



Dans le cadre de la semaine de la nature, la classe de CE2-CM1 a bénéficié d'une animation au bord de l'étang avec la LPO (Ligue de Protection des oiseaux). Les enfants ont appris à reconnaître les oiseaux de nos haies par leurs aspect physique, leur régime alimentaire et leur chant.

Le 20 mai, les classes de la grande section au CM2 ont rencontré Delphine Roux, auteure de livres jeunesse, dans le cadre du salon du livre. Plusieurs de ses œuvres avaient été lues ou étudiées en classe auparavant. Cela était une belle rencontre riche, durant laquelle elle a répondu aux questions des élèves. Elle leur a aussi fait découvrir l'univers du Japon et les enfants ont créé à leur tour.



Les CP-CE1 ont découvert l'équitation aux écuries du Vieux Puits à Questembert. Ils se sont familiarisés avec les poneys, et ont appris à en prendre soin, à connaître leurs besoins et à apprendre à les conduire.

Chacun a pu nouer une relation affectueuse avec « son » poney, que ce soit Barbouille, Napoléon, Surprise, Britney ou Vicomte...



Le vendredi 6 mai, une soirée « porte ouverte » a été organisée à l'école : un moment convivial pour présenter les travaux réalisés. Des élèves ont guidé les parents pour leur présenter leur école. D'autres ont présenté des saynètes, des diaporamas et vidéos de l'année. Une vente de livres était aussi organisée. L'Amicale des parents d'élèves a offert un pot de l'Amitié.

L'école a été équipée de tablettes numériques. Elles permettent de renforcer la différenciation pédagogique, l'apprentissage de l'autonomie, une valorisation du travail des élèves et une augmentation de leur motivation.





L'école accueillera environ 120 élèves. L'enseignante de maternelle Muriel Defiolle après presque 20 ans de bons et loyaux services à l'école « la lune verte » prend sa retraite. Cela a été un réel plaisir de partager toutes ces années avec elle. Elle a exercé son métier avec passion et a fait preuve de professionnalisme, de créativité et de dynamisme auprès des élèves.



Inscriptions

Pendant les vacances d'été, il est possible de déposer sa demande d'inscription à la mairie et de visiter l'école.

À partir du mardi 30 août, il sera possible de visiter l'école sur rendez-vous après un contact par mail :

la-lune-verte@wanadoo.fr ou par téléphone au 02 97 67 01 75

Diverses expositions et animations proposées par la municipalité ont sensibilisé les élèves aux économies d'énergie et aux enjeux du changement climatique.

Lundi 23 mai, la classe de CM1-CM2 s'est rendue au collège Jean-Loup Chrétien dans le cadre de la liaison CM2- 6^{ème}. Les élèves de CM1-CM2 et les 6^{èmes} étaient répartis en équipes et se sont rencontrés lors d'un tournoi de balle aux capitaines et d'ateliers d'athlétisme. Cette journée sportive a permis aux enfants de se familiariser avec leur futur établissement et de rassurer les éventuels inquiets.

Les projets de la rentrée prochaine et le thème fédérateur seront présentés début septembre lors des réunions de classe.

Certains projets sont reconduits d'une année sur l'autre : l'apprentissage de l'anglais dès le CP, le cycle natation pour les GS, CP et CE1, la participation au prix des incorruptibles, la liaison avec le collège...

Bel été à tous

L'équipe enseignante

Rentrée Scolaire : **Jeudi 1^{er} septembre 2022**



École privée Saint-Thuriau

Inscriptions :

À l'école Saint-Thuriau les élèves bénéficient d'un cadre privilégié grâce à sa grande prairie située à côté. De plus, lors des récréations, les enfants de maternelle se retrouvent ensemble dans une cour séparée des grands. Un tutorat est instauré depuis maintenant quelques années entre les grands et les petits. Les grands accompagnent les petits à la bibliothèque, à la salle de sport ; ils lisent des histoires aux petits, (...)

L'équipe enseignante travaille en concertation et place l'enfant au centre des apprentissages. Ainsi, celui-ci est respecté dans sa différence..

Pour la rentrée de septembre 2022, les familles qui souhaitent inscrire leur enfant peuvent se présenter à l'école Saint-Thuriau chaque jeudi de 9h à 17h00. Une visite leur sera proposée.

N'hésitez pas à prendre contact avec le chef d'établissement au 02 97 67 00 73

ou par mail : eco56.stth.berric@enseignementcatholique.bzh.

PROJET « 1, 2, 3 Plant'haie » en lien avec la DDEC et Yves ROCHER.

Tous les élèves de l'école, de la maternelle au CM2 ont participé à la plantation des haies.

Voyage scolaire : en Auvergne du 13 juin au 17 juin pour les CE2, CM1 et CM2.

Sortie scolaire pour les maternelles et CP-CE1 au jardin de Brocéliande.

École sportive : handball, football, découverte de sports variés par l'intermédiaire des kits UGSEL (tchouk ball, orientation, kin-ball ...)

Association : Les élèves de CM se sont mobilisés pour la SPA et ont fabriqué et vendu des gâteaux à la sortie des cours (goûter des enfants) et lors du marché de printemps.

Cinéma Les élèves de l'école se sont rendus au cinéma de Questembert.

Les élèves ont pu visionner des projections de tout horizon, riches et variées.

Piscine Les élèves de CP à CM2 ont bénéficié de séances de piscine de Questembert.

Bibliothèque et Prix des Incorruptibles.

Le lien avec la médiathèque reste fort et riche.

Dans ce cadre, les élèves ont participé au prix des Incorruptibles. Ils ont lu six livres et voté pour celui qu'ils préféraient.

• rencontre avec les auteurs dans le cadre du salon du livres.

« Mme DENIGOT, cheffe d'établissement de l'école Saint-Thuriau depuis 2013, souhaite remercier sincèrement toutes les personnes qui ont permis à l'école de vivre et de rayonner. Elle va se consacrer uniquement à l'enseignement dans une autre commune.

Merci à toute l'équipe, (enseignante, ASEM, AESH, catéchétistes)

Merci aux associations de l'école sans qui l'école ne pourrait exister, à tous les partenaires extérieurs (Mairie, orthophonistes, membres du comité de jumelage, ...) pour leur contribution et leur collaboration, Merci à toutes les familles de l'école et surtout un grand merci aux enfants. »

Il est l'heure maintenant de profiter des vacances pour se ressourcer...

Toute l'équipe enseignante et les associations de l'école vous souhaitent de Bonnes Vacances et vous donnent rendez-vous à la rentrée prochaine !

Rentrée Scolaire : Jeudi 1^{er} septembre 2022





Du côté des élèves de CE1-CE2...

Olympiades, concert à l'Asphodèle, carnaval, journée pastorale, marché de printemps, exposition « Rallumons les étoiles », tous ces événements ont ponctué les derniers mois à l'école St Thuriau. Les élèves de CE ont aussi eu la chance d'assister à diverses interventions pédagogiques : importance de l'activité physique, sensibilisation aux écogestes, travail autour des insectes (projet d'année « Plant'Haie »).

En mai, la classe a participé au concours littéraire des Incorruptibles et Delphine ROUX, autrice de « L'amie en bois d'érable », est venue rendre visite aux élèves qui lui ont posé des questions concernant son travail. Un moment convivial autour de la culture japonaise que personne n'oubliera !

L'année se terminera par une initiation au handball, une journée aux jardins de Brocéliande, un séjour d'une semaine en Auvergne, la visite d'une exploitation agricole et la traditionnelle kermesse de l'école.

Un semestre riche en découvertes... Vivement l'année prochaine !

Violaine



Vie associative

ASBL FOOT SÉNIORS ANIMATION

Objectifs tenus, maintien pour les deux équipes !

Après deux saisons interrompues, il a fallu relancer la machine, remotiver les joueurs. L'effectif séniors était composé d'une quarantaine de joueurs, réparti en deux équipes évoluant en District 1 et 2.

Les objectifs ont été tenus, puisque les deux équipes se sont maintenues dans leur division respective. La saison fut plus compliquée pour l'équipe réserve, cela étant lié aux blessures, diverses absences et rotation d'équipe.

Avec une 7^{ème} place, et en étant la deuxième meilleure attaque du groupe, l'équipe première réalise une bonne saison, pour sa première véritable année au plus haut niveau district.

L'ASBL prépare dès à présent la saison prochaine et travaille activement sur le recrutement afin de présenter deux équipes compétitives la saison prochaine. N'hésitez pas à nous contacter pour nous rejoindre.

Équipe loisir/Vétérans

En ce qui concerne l'équipe Loisir, le groupe s'est rajeuni mais l'effectif a besoin de se renforcer. Nous recherchons activement des personnes motivées afin de rallier cette belle équipe. Les entraînements se font en commun avec Questembert, et les matchs se déroulent les dimanches matins dans une bonne ambiance.

À partir de 35 ans (pour les matchs de coupe), plus jeunes autorisés en championnat.

Guillaume Le Barillec

lebarillec.guillaume@live.fr 07 78 25 21 88



L'ASBL recherche des membres actifs dans son bureau

L'encadrement des équipes, l'organisation de manifestations, la communication, le sponsoring, l'arbitrage, gestion du site internet, la gestion des besoins en équipements, la gestion des buvettes etc... tant de petites missions qui demandent de l'implication et un bureau étoffé. L'ASBL est en cours de restructuration et est à la recherche de personnes cherchant à s'investir dans le club (dirigeants, membres de bureau...) Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter !

ASBL FOOT ANIMATION

Enfin, après 2 années de parenthèse, nos jeunes ont enfin pu reprendre le chemin du rectangle vert et ainsi reprendre la pratique du football dans des conditions idéales. Cette saison 2021-22 nous avons pu inscrire des équipes dans 3 catégories U6/U7, U8/U9, U12/U13.

Sabrina prenait en charge les U6 /U7, la bonne humeur et la joie de se retrouver étaient la 1^{ère} motivation pour ces jeunes footballeurs, vient ensuite les 1^{ers} touchés de balle, l'apprentissage des contrôles et quelques jonglages, la technique s'apprend en travaillant, les 1^{ers} matchs arrivent fin septembre, ils se déroulent sous forme de plateau organisé avec 7 ou 8 équipes de différents clubs.

L'expérimenté Christian s'occupait des U8/U9, afin de progresser, il faut apporter plus de rigueur à cette génération, mais la notion de plaisir doit rester la 1^{ère} des motivations, les matchs se déroulaient également le samedi, à 5 contre 5 ils jouaient jusqu'à 5 ou 6 matchs de 10 mn dans l'après-midi.

Aurélien reprenait sa catégorie habituelle, les U12/U13 se retrouvent le mercredi en fin d'après-midi, des entraînements plus physiques, des phases de jeux se mettent en place, les matchs du samedi se déroulent en 2 x 30 mn.

Après ces 2 années compliquées, le club retrouve ses marques et souhaite étoffer ses effectifs.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

BONNES VACANCES A TOUS

Contact : Aurélien LECUYER : 06 47 17 12 19

Guillaume LE BARILLEC : 07 78 25 21 88



ACCA chasse

L'Association communale de chasse de BERRIC vous informe que notre activité va reprendre le 18/09/2022 et ce jusqu'à fin FÉVRIER 2023. Nous conseillons à tous les promeneurs, sportifs (VTT, course à pied, équitation) de rester vigilants lors des jours de chasses qui ont lieu le dimanche, le jeudi et parfois certains samedis pour les battues aux nuisibles.

Les heures quotidiennes de chasse sont les suivantes :
Du 18 septembre 2022 au 29 octobre 2022 de 8h30 à 19h

Du 30 octobre 2022 au 28 février 2023 de 9h à 17h30
À partir de 1^{er} novembre 2022 au 28 février 2023 de 15h à 17h30 le tir du pigeon ramier à l'affut en poste fixe est autorisé en semaine le lundi, mercredi et samedi.

Dans le Morbihan, la chasse est interdite le mardi et vendredi.

Ouverture anticipée : à partir du 15 août 2022 des battues sangliers peuvent être organisées

Afin que chacun puisse profiter en toute sécurité de la nature, nous vous conseillons lors de ses journées de chasse et afin d'éviter tout accident de signaler votre présence auprès des chasseurs par tous les moyens à votre disposition (gilets fluo, grelot etc.).

Lors des battues, des panneaux signalant une chasse en cours sont disposés à l'entrée des chemins ou en bordure des routes merci de les respecter et de rester vigilants, de ralentir votre véhicule afin d'éviter une collision avec du gibier poussé lors de la traque (sanglier, chevreuil) ou un chien en action de chasse. Tous les chasseurs vous remercient pour votre compréhension.

Le secrétaire, Christian Le Blot

Berric Magik Skol



Gros succès de notre spectacle de magie annuel ce dimanche 24 avril 2022 avec ses 380 spectateurs et des artistes de qualité.

L'école BERRIC MAGIK SKOL poursuivra son activité pour la saison 2022-2023.

Les inscriptions peuvent se faire dès le mois de juin pour les enfants de 8 ans et plus auprès de Sylvain ROLLET :

06 08 31 62 79 ou berricmagikskol@gmail.com

Attention places limitées

Magicalement



Le Berrithon



Nous revoilà... L'équipe du BERRITHON vous attend nombreux pour cette édition 2022 qui aura lieu le samedi 3 décembre. N'hésitez pas à bloquer votre date.

Toujours autant d'animations, avec notre traditionnel lâcher de ballons et un bon repas dansant pour finir la soirée.

Cette année, nous souhaiterions organiser un MARCHÉ DE NOËL. Alors pour cela, comme tous les ans, nous recherchons des bénévoles. N'hésitez pas à vous faire connaître.

Contact : CADORET Géraldine

06 99 56 50 76 / leberrithon@gmail.com Facebook : *Le berrithon*



BMX TEAM FAMILY

Après une belle année 2021 où Arnaud Cadoret est devenu Champion de France Cruiser, le voilà qualifié pour le Championnat de France à Nantes et le Championnat du Monde en Juillet 2022 à Nantes (20 ans que ce n'est pas arrivé en France).

Lény Cadoret après une très belle saison 2021-2022, se classe 9^{ème} au classement Cadet de France et se qualifie pour le Championnat de France, d'Europe (Dessel en Belgique), et le Monde en catégorie Cruiser et 20 pouces.

Nathan Cadoret revenant de blessures n'est malheureusement pas qualifié pour les différents championnats, mais il donnera de la voix sur le bord des pistes pour encourager son papa et son frère.



Merci à tous et à la commune de Berric pour tous vos encouragements !

Le Club Informatique

Le club informatique de Berric recherche 2 bénévoles pour assurer 1h de cours par semaine le mardi matin et le jeudi matin, à partir de septembre, dans la salle informatique.

But : apprendre à exploiter au mieux un ordinateur et ses logiciels.

Contact : Patrick 06 19 21 25 95

Le Comité de Jumelage

Le Comité de Jumelage de Berric propose une participation festive « Schultüte » aux deux écoles de Berric, lors de la prochaine rentrée scolaire.

Mais, qu'est-ce que la « Schultüte », tradition allemande toujours perpétrée de nos jours dans toute l'Allemagne ?

La « Schultüte » est un grand cornet garni offert à chaque enfant entrant au CP afin de faire de ce passage à

la grande école, un jour de fête, agréable, déstressant et motivant. Cette année, ce sont des membres de l'association qui ont réalisé ces cornets mais l'implication des parents, des enfants et des enseignants serait à l'avenir bienvenue et appréciée.

Ainsi, pour la rentrée du 1^{er} septembre 2022, nous interviendrons, accompagnés d'un représentant de la municipalité, le matin à l'école Saint-Thuriau et l'après-midi à celle de La Lune Verte.



Ewa Scourzic



Ecovital 3E

Reprise des cours hebdomadaires de Biokinésie

Des exercices physiques visant à se muscler sans se fatiguer grâce à l'automassage des organes.

BIENFAITS

- Assouplit et muscle en profondeur
- Améliore la circulation et l'élimination des toxines
- Accroît la capacité respiratoire
- Évacue le stress
- Favorise la concentration et le lâcher prise, la mémoire et la compréhension
- Permet de maigrir et garder la ligne tout en douceur
- Prévient l'ostéoporose et la déminéralisation
- Débloque la colonne vertébrale et les articulations



SÉANCE

- Automassage des organes grâce à la stimulation des émonctoires (poumons, peau, foie/intestins, reins)
- Gainages musculaires tout en douceur
- Gymnastique du cerveau
- Gestion de la respiration
- Relaxation guidée

INFORMATIONS et COURS

Nadine Progent, Hygiéniste Naturopathe

06 58 03 82 32



Elan Basket Berric Lauzach

Le club Elan Basket Berric Lauzach a réussi sa saison 2021/2022 malgré le contexte sanitaire.

Toutes nos équipes ont pu enfin pratiquer le basket dans la joie et la bonne humeur en rencontrant les autres clubs.

11 enfants ont pu découvrir la pratique du baby basket le mercredi matin.

Nous avons pu organiser notre soirée Tartiflette le samedi 26 février à la salle Le Verger à Berric.

Grâce aux parents, joueurs et membres qui ont répondu présents en tant que bénévoles, la soirée s'est déroulée avec plus de 300 repas servi.

Pour les équipes jeunes le championnat s'est déroulé jusqu'au 4 Juin.

Pour les catégories U13 et U15, le comité a proposé aux équipes pour finir la saison de pratiquer des matchs en 3x3.

L'équipe loisirs a pris comme chaque année du plaisir et de la bonne humeur à rencontrer amicalement d'autres clubs.

Pour clôturer cette saison, le club organise le tournoi des familles le samedi 18 juin à partir de 13h30, suivi de son assemblée Générale et pour finir cette belle journée un pique-nique convivial.

Nous organisons pour la saison 2022/2023 deux permanences pour les inscriptions : Samedi 2 juillet de 10h à 12h et le vendredi 5 août de 18h à 19h30, dans le hall de la salle de sport de Berric.

Un grand merci à tous les bénévoles pour cette saison.

N'hésitez pas à nous contacter pour informations :

Carine ROUSSEL, secrétaire
carine.ebbl@orange.fr

ou **David LELONG, président**
david.lelong86@sfr.fr



Foyer Socio-culturel Berric-Lauzach

En 2022-2023, la Danse, la Zumba et le Parkour seront les activités proposées au sein du Foyer Socio-Culturel.

La section DANSE

Activité existante depuis plus de 30 ans sur Berric est animée par un professeur d'ÉTAT Anne Laure, ainsi que la ZUMBA.

Les cours ont lieu à la salle des sports tous les lundis soirs de 16h45 à 20h30, avec le cours de ZUMBA de 20h30 à 21h30. Les cours de danse commencent à partir de 4 ans et pour la Zumba c'est à partir de 14 ans.

La section PARKOUR

Activité dispensée par Yves depuis 3 années, celle-ci a lieu aussi à la salle des sports, de 10h à 15h tous les mercredis. Cette activité commence dès l'âge de 3 ans.

Pour les inscriptions, retrouvez-nous au forum des associations qui aura lieu en Septembre à Lauzach.

Nous vous remercions de privilégier ce moment pour les inscriptions, car sinon cela dérange les cours de danse-Parkour du mois de Septembre.

Pour toute info : Emmanuelle Lorans
07 77 82 75 29





Gym Berric-Lauzach

Cette année de reprise, après pandémie, nous a montré que les adhérents étaient présents et heureux d'être là avec le choix de 4 cours par semaine (mardi et jeudi).

Cependant, les cours enfants du mercredi 16h-17h à Lauzach n'ont pas été maintenus car le nombre d'enfants n'était pas suffisant (10 enfants).

L'arrêt des cours est prévu le mardi 21 juin pour la saison 2021/2022.

Bel été à Tous.

Renseignements :
Mme Lucas 02.97.67.71.92. et
Mme Raut 02.97.67.77.37

Jing Song Association

L'association est heureuse de vous proposer 4 ateliers bien-être pour cet été ouvert à tous et pour tout public, grands et petits !

Venez découvrir ou approfondir votre pratique du Qi Gong à l'étang de Berric pour une heure d'étirement, de travail musculaire tout en douceur en alliant la respiration et la relaxation !

- Mardi 12 et 19 juillet de 18h30-19h30
- Mardi 2 et 9 août de 18h30-19h30

15 € l'atelier / 10 € pour les adhérents

Inscriptions et infos par sms auprès de Christine :
06 85 31 09 47 - jingsongasso@gmail.com
www.jing-song-asso.com
facebook.com/JingSongAssociation

Association Les Jonquilles

Quel plaisir de retrouver des activités "normales" en ce début d'année 2022.

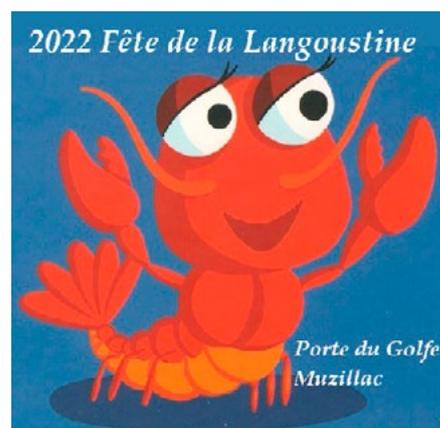
Janvier, nous avons fêté la traditionnelle "Galette des Rois", quelques têtes furent couronnées.



Février, repas de l'Assemblée Générale avec visionnage d'un diaporama "tout en humour" !!!



Mars, sous une belle journée ensoleillée, un déjeuner-croisière sur l'Erdre et visite du Jardin des Plantes de Nantes.



Mai, Fête de La Langoustine à la Porte du Golfe Muzillac. Un déjeuner où, Alain Barrière, le plus Breton des artistes disparu a été mis à l'honneur par ses amis chanteurs Jérôme Bouteleux, Bénédicte Gamba et Silvère Burlot. Une journée chargée d'émotions !!!

Préparez vos passeports pour le 13

Octobre, nous partons à la découverte des secrets de la Russie, une immersion totale au cœur de la Sibérie avec le déjeuner-spectacle "Le Prince Vladimir" Porte du Golfe Muzillac.



Association la Vache Folle

Concert Samedi 24 septembre. Après deux années de vaches maigres (...) l'association la Vache Folle revient en septembre 2022 !

Nous sommes une association culturelle berricoise, formée en 2015. Depuis cette date (avec une trop longue pause de deux années) nous organisons chaque dernier week-end de septembre un CONCERT EPICURIEN. Le concept du concert épicurien est simple : Musique et gastronomie locale ! Pour la partie musicale, nous restons fidèles à notre philosophie : faire jouer et promouvoir des groupes locaux, dans d'excellentes conditions techniques. Pour cela, notre magnifique salle du Verger constitue un magnifique terrain de jeu ! Le territoire vannetais est reconnu comme un vivier de groupes. Petite preuve ? Une simple prise de recul sur les groupes déjà venus et qui ont séduit leur auditoire.

Pour la partie gastronomie locale, là aussi nous restons fidèles aux envies de 2015... faire venir dans la salle, pendant le concert, des artisans locaux pour vous permettre de vous faire plaisir au niveau gustatif... Ce repas gourmand sera cette année constitué d'huîtres, de charcuterie, de fromages, d'une glace de la ferme en dessert, le tout avec de magnifiques vins servis par notre sommelier partenaire. Bon, il y aura aussi de la bière locale, c'est quand même un concert de rock !

Vous verrez bientôt notre jolie vache s'afficher sur vos murs réels et virtuels... pas d'inquiétude, elle est charmante et délicieuse. Cette année, l'affluence aux divers concerts et festivals nous pousse à mettre

en avant la prévente en ligne : davantage de sécurité et de fluidité pour le soir du concert. Billet en vente sur Weezevent / Bar Le Bol d'or / Le Vincennes à Questembert /

Si vous souhaitez rejoindre le troupeau de bovinévoles : contactez-nous par notre page Facebook, ou par mail associationlavachefolle@orange.fr

Si vous souhaitez nous soutenir financièrement, sponsoring, partenariat, mécénat, n'hésitez pas, nous travaillons déjà sur l'édition 2023...

Infos pratiques. Édition 2022 le samedi 24/09/2022, salle Le Verger à BERRIC. Programmation : END2END, CENT DETRESSES, APES O'CLOCK. Tarifs : 15 € sur place, 13 € sur résa.

Pause Comédie

Succès lors de ses représentations et versement de dons

Nouveau bureau : Présidente : Véronique Oliviero, Vice-Présidente : Françoise Le Goff, Trésorier : Jean-Claude Burban, Trésorière adjointe : Marie-Noëlle Paulay, Secrétaire : Mathilde Coussemaçq, Secrétaire adjointe : Céline Rollo-Souchet

C'est une fois de plus très nombreux que vous êtes venus assister, début 2022 aux représentations par notre troupe de théâtre Pause Comédie de la pièce humoristique de Marc Camoletti « La bonne adresse ». Nous vous remercions chaleureusement de votre venue et de votre fidélité !

Ce succès nous a permis de réaliser, comme chaque année, des dons au profit des toutes les écoles de Berric et Lauzach. Nous avons également reversé 1000 € à deux associations : Handi'chiens qui forme des chiens d'assistance pour des personnes handicapées moteur ou particulièrement vulnérables ainsi qu'à l'association La Belle Porte qui gère deux Domiciles groupés partagés (DGA) pour des personnes en situation de handicap mental.

À situation exceptionnelle, mobilisation exceptionnelle, lors de son assemblée générale, Pause Comédie a également décidé de verser un don de 1000 € à l'association BREIZH-AR-BED qui vient en aide aux Ukrainiens, en assurant l'acheminement de biens de première nécessité en Pologne aux portes de l'Ukraine.

Cette dernière assemblée générale a également été l'occasion d'un renouvellement de bureau. L'équipe est en pleine recherche d'une pièce drôle et enjouée, que prendront plaisir à vous jouer nos comédiens amateurs et qui, nous l'espérons, nous permettra une fois de plus de venir en aide à deux associations caritatives.

Nous vous attendons donc à la salle du Verger à Berric, fin janvier - début février 2023 pour partager un bon moment de convivialité !



Teamcanicross 56

Un Vice-Champion du monde au Team Canicross56

C'est avec beaucoup de plaisir qu'Ethan 8 ans et demi et sa partenaire Lysbenn sont revenus des championnats du monde de canicross avec un titre de vice-champion du monde de leur catégorie.

Le binôme accompagné de son papa David, a parcouru les deux manches d'un km à environ 23 km/h de moyenne.

Ces championnats du Monde qui ont réuni 10 000 spectateurs durant l'évènement, ont eu lieu sur la commune de Pledran.

Des binômes de 32 nations, Espagne, Portugal, Finlande, Pologne, Allemagne, Colombie, États-Unis, Grande Bretagne... avaient fait le déplacement.

Le Team Canicross56 avait quant à lui 4 binômes de sélectionnés et ils ont pu représenter avec honneur leur nationalité sportive.

Yacha et Kick en cani-trottinette, ainsi qu'Anthony avec Pagga et Alexandre et Moonlight en cani-cross ont complété la délégation du Club, faisant partie des 700 binômes sélectionnées dans le monde pour participer à cette belle compétition.

Une belle récompense pour notre Club qui depuis 2014 n'a cessé de partager dans toute la France les valeurs qui sont les nôtres, complicité, partage, respect...

Courir avec son chien de famille, petit, moyen, grand... reste une formidable expérience. La pause estivale s'annonce avant de reprendre à l'automne avec des conditions plus favorables pour s'adonner à cette passion avec son meilleur ami pour encore de belles aventures.



Tricycle vous attend !

Notre belle association, qui donne une seconde vie aux emballages plastiques, vous propose de venir participer à une grande journée pour la planète : le World CleanUp Day !



Venez participer à cette belle action organisée le samedi 17 septembre 2022 sur la place de la mairie de Berric !

Cet évènement est organisé en partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes qui met en place depuis quelques années un ramassage des déchets dans la commune. Pour s'associer à cette journée sur l'environnement, Tricycle proposera une grande session de tri ouverte à tous : n'hésitez pas à nous rejoindre !



Nous vous retrouverons le soir autour d'un cochon grillé au C'station (12€ la part+dessert) afin de partager un moment convivial.

Inscrivez-vous en nous contactant par mail à l'adresse suivante : tricycle.berric@gmail.com.

Venez nous rejoindre lors de nos journées tri qui ont lieu tous les 1^{ers} et 3^e samedis de chaque mois, ainsi que sur nos réseaux sociaux : tricycle.berric.

La Verda Trail

En Avril dernier l'association BERRIC SPORTS NATURE a organisé la Verda Trail qui a rassemblé plus de 500 coureurs le temps d'un week-end (le 8 et 9 avril 2022).

L'activité sportive et conviviale rassemble pas moins de 180 bénévoles chaque année pour organiser cet évènement.

Cependant, le manque de membres du Bureau rend incertaine la prochaine édition. Sans de nouveaux bénévoles, nous risquons de ne pas pouvoir reconduire la Verda Trail de Berric.

C'est la raison pour laquelle notre association cherche de nouvelles personnes motivées pour rejoindre notre équipe organisatrice de la Verda Trail de Berric !

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées telles que la mairie de Berric, les bénévoles, les coureurs, les propriétaires des chemins, les sponsors, les écoles de Berric.

Pour nous rejoindre ou en savoir plus sur notre association, vous pouvez nous contacter sur nos réseaux sociaux : facebook et instagram, par mail : verdatrail@gmail.com ou par téléphone : Céline ORJEBIN au 06.40.63.91.45 ou LE THIEC Anthony : 06.81.50.20.23

Nous comptons sur vous pour maintenir la prochaine édition qui est prévue en avril 2023 !

Navette estivale

Envie d'une escapade à Damgan ou à Rochefort-en-Terre ? Profitez de la navette estivale pour 2 € l'aller-retour



La navette estivale reprend du service ! Du 5 juillet au 30 août, les mardis et jeudis, rejoignez Damgan et ses plages ou Rochefort-en-Terre.

Tarif Aller-retour : 2 €. Règlement en espèces uniquement. Les personnes de moins de 13 ans doivent être accompagnées d'un adulte.

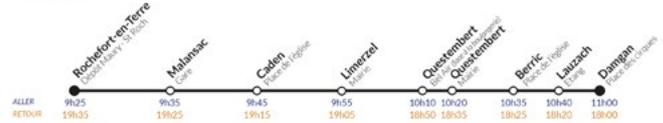
Pour les personnes à mobilité réduite, prise en charge à la demande au 02 97 43 32 70, 48 heures avant le départ des navettes.

Vie intercommunale

Mardi Escapade à Damgan



Jeudi Escapade à Damgan



"Questembert Communauté, le magazine du territoire"

Un nouveau magazine pour la communauté de communes

« Questembert Communauté, le magazine du territoire », le nouveau magazine de votre communauté de communes vient de paraître. Il s'agit d'une nouvelle formule qui se veut plus proche des habitants et qui offre une lecture plus complète de l'action de la communauté de communes sur le territoire.

À découvrir dans ce premier numéro, un zoom sur l'action du CIAS, le décodage du budget communautaire, le point sur le plan Climat, le Conseil en énergie, la création de la ZAC de la Haie, etc.

« Questembert Communauté, le magazine du territoire » : publication semestrielle de 32 pages

Distribué dans toutes les boîtes aux lettres et téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes : www.questembert-communaute.fr



PLUi

Prescription de la modification n°1

Par délibération n°2022-05 n°9 du 9 mai 2022, le conseil communautaire de Questembert Communauté a prescrit la modification n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal de Questembert Communauté.

Cette modification porte sur :

- des ajouts, suppressions et modifications d'emplacements réservés
- plusieurs modifications du zonage d'urbanisme
- l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU à Caden
- des modifications apportées aux orientations de plusieurs secteurs d'OAP
- l'identification de nouveaux secteurs d'OAP
- l'identification de plusieurs bâtiments pouvant changer de destination
- la correction d'erreurs matérielles relatives à l'identification de zones humides à la Vraie-Croix
- l'identification de prescriptions relatives aux arbres remarquables et à la protection des linéaires commerciaux
- des modifications relatives au règlement écrit

Une enquête publique relative à ce dossier sera organisée au second semestre 2022.

Moulin Neuf Aventure

Un chèque activité de 15 € pour tous les écoliers et collégiens du territoire

Questembert Communauté renouvelle l'opération chèque activité qui permet à chaque écolier du territoire de profiter, avec 15 €, des loisirs et activités proposés à la base de loisirs de l'étang du Moulin Neuf. Forte du succès de l'opération menée en 2021, la communauté de communes a fait le choix, pour l'été 2022, d'étendre cette proposition aux collégiens.



Soucieuse de faire découvrir les richesses de notre territoire aux habitants, Questembert Communauté lance une vaste opération auprès des écoliers et collégiens pour leur faire découvrir les loisirs et activités de Moulin Neuf Aventure, la base de loisirs de la communauté de communes.

Près de 4 300 élèves, de la maternelle à la 3e, ont accès à ce dispositif qui leur permet de profiter de cet espace de loisirs pour un moment de détente en famille.

Concernant les modalités d'utilisation du chèque activité, le bon de 15 € est à utiliser avant la fin de la période estivale. Il peut être consommé librement pour des activités nautiques (paddle, paddle géant, kayak, pédalos), ou des activités sensations (tyrolienne géante, parcours-filet dans les arbres) mais également pour de la location (rosalies, karts à pédales, vélo...). L'idée étant que les enfants et adolescents du territoire profitent d'un grand bol d'air et d'aventure !

Plus d'informations sur les activités et loisirs :

www.moulin-neuf-aventure.bzh

CADEN : Les Digitales - Agenda des expositions et rendez-vous

Exposition "Reflets de Bretagne" ou les Bretons chez le photographe Du 1^{er} juillet au 28 août 2022

Exposition « De bois et d'encre », Jean-Yves Pennec :

du 1^{er} juillet au 25 septembre 2022

• Vernissage : Vendredi 1^{er} juillet à 18h

Mardis de Pays : 19 juillet & 9 août 2022

en lien avec les expositions « De bois et d'encre » et « Reflets de Bretagne »

• Démonstration de tressage de l'osier : Mardis 19 juillet et 9 août de 14h30 à 17h30

Journées Européennes du Patrimoine : 17 & 18 septembre 2022

en lien avec les expositions « De bois et d'encre » et « Reflets de Bretagne »

• Conférence-causerie « Conserver l'art et le monde » : Samedi 17 septembre de 16h30 à 18h

• Visite commentée de l'expo « De bois et d'encre » par Jean-Yves Pennec : Dimanche 18 septembre de 15h30 à 17h

Exposition « Polygone », Collectif Mille au carré : du 30 septembre au 7 novembre 2022

• Vernissage : Vendredi 30 septembre à 18h

• Concert-performance « Phonotons » : Vendredi 30 septembre à 18h45

• Atelier de création graphique et cinétique : Jeudi 27 octobre de 14h30 à 17h



Déchets des particuliers et professionnels

STOP aux dépôts sauvages !

Face à la recrudescence des incivilités liées aux dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés, la communauté de communes alerte les habitants sur les problématiques liées à l'environnement et à la salubrité publique. Il devient donc urgent de se mobiliser !

S'équiper d'un bac ou d'un badge de collecte : une obligation

Le règlement de collecte de Questembert Communauté stipule que : « chaque usager a l'obligation de se munir d'un équipement de collecte pour ses déchets ». Il indique également qu'en cas de refus de s'équiper, « un tarif forfaitaire équivalent à un bac 4 à 6 personnes avec 18 vidages (soit environ 218 €), sera appliqué. »

En cas de dépôts sauvages ou autre infraction au règlement, les contrevenants sont passibles d'amendes et du remboursement des frais occasionnés selon le tarif en vigueur.

Un agent de contrôle qualité chargé du nettoyage des points d'apport volontaire, des dépôts sauvages et de relever les infractions, œuvre pour Questembert Communauté.

Dépôts sauvages : les contrevenants sont passibles d'amendes

L'article L.5211-9-2 I. A. du code général de collectivités territoriales prévoit qu'en matière de déchets ménagers, le pouvoir de police spéciale du maire peut être transféré au profit du président d'un groupement de collectivités compétent en ce domaine. C'est ce qui a été fait à Questembert Communauté.

Ainsi, en 2021, la communauté de communes a dressé 91 procès-verbaux pour dépôts sauvages. Une facture dont le montant est fonction du temps de nettoyage et de procédure est systématiquement envoyée au contrevenant. Le forfait de base étant de 150 € par heure. En cas de non-paiement, le dossier est transmis au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Vannes qui lance une enquête de gendarmerie.

Collecte des déchets

Comment s'équiper ? Quelles sont les démarches à effectuer ?

Vous ne disposez pas d'équipements de collecte des déchets ? Vous venez de contractualiser pour la location ou l'achat d'un logement ?

Que vous soyez locataire ou propriétaire, vous devez vous manifester dans les meilleurs délais auprès de la Communauté de communes pour bénéficier du service de collecte des déchets. Cette démarche est obligatoire pour tout producteur de déchets. Les foyers qui ne font pas le nécessaire s'exposent à une facturation forfaitaire d'environ 218 €/an.

Chaque foyer à la responsabilité des déchets qu'il produit, il lui faut donc s'équiper :

- d'un matériel pour la collecte des ordures ménagères (bac individuel ou badge) *
- de sacs jaunes pour le tri,
- d'un calendrier de collecte,
- d'un composteur (facultatif).

* Pour les résidents secondaires, vous pouvez obtenir un badge vous donnant accès à l'un des containers collectifs présents sur le territoire pour déposer vos sacs d'ordures ménagères (30 litres maxi par ouverture du container).



Pensez à anticiper...

Prenez contact le plus tôt possible avec le service déchets de la communauté de communes pour signaler :

- votre changement d'adresse si vous restez sur le territoire de la communauté de communes. Pour cela, connectez-vous sur www.questembert-communauté.fr, rubrique « déchets », la « gestion des déchets », « les collectes », « vous déménagez ? »
- votre départ du territoire. Vous devrez alors nous rapporter votre poubelle et vos sacs jaunes afin que votre abonnement soit clôturé.

Contact service déchets

8 avenue de la Gare – Questembert

Tél : 02 97 26 10 21

E-mail : dechets@qc.bzh

Ouverture sur rdv : du lundi au vendredi : 9h-12h30

La redevance incitative

Une autre façon de payer ses déchets

Notre communauté de communes fait partie des premières collectivités en Bretagne à avoir mis en place la redevance incitative (1er janvier 2012). Une façon de récompenser les foyers qui trient bien leurs déchets et inciter les autres à faire de même...

Le mode de calcul de la redevance incitative est basé sur l'utilisation, par chaque foyer (propriétaires et locataires), du service de collecte d'ordures ménagères.

À la différence d'autres systèmes de facturation, si vous êtes locataire, vous recevez vos factures déchets (redevance incitative) sans qu'elles passent par votre propriétaire.

Cette redevance est constituée d'une :

- **part fixe** (abonnement au service basé sur le volume de votre poubelle + un forfait de 12 ramassages). Cette part dépend directement du nombre de personnes qui constituent le foyer
 - **part variable** (nombre de ramassages au-delà du forfait de 12)
- À noter : le nombre de sacs jaunes et de passages en déchetterie n'a aucune incidence sur votre facture.

Le poids ne compte pas !

Ce n'est pas le poids du contenu de votre poubelle qui est comptabilisé mais le nombre de fois où elle est vidée par le service de collecte.

Facturation & tarifs

C'est au 1^{er} trimestre de chaque année, que vous recevez votre facture de redevance incitative. Elle comprend la part fixe (abonnement) et la part variable de l'année précédente si vous avez fait vider votre poubelle plus de 12 fois.

Les tarifs de la redevance incitative sont votés chaque année en conseil communautaire.

Ils sont consultables sur www.questembert-communauté.fr rubriques « Services », « Déchets », onglet « Tarifs, facturation et paiement ».



Centre d'Échanges Internationaux

Jeunes lycéens étrangers Japonais, Brésiliens et Allemands recherchent une famille d'accueil



Du Japon, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Échanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ligia, jeune brésilienne de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2022. Elle joue au tennis, aime la lecture, la peinture, le dessin, et le cinéma. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Elena, jeune allemande de 15 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait de l'équitation, de la voltige, joue du violon, aime la lecture, les voyages, et les jeux de société.

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2022. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ryuki, jeune japonais de 17 ans, viendra en France pour 10 mois aussi. Il a de nombreux hobbies : le football, le basket et le cinéma. Il aime aussi peindre et dessiner.

Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

RENSEIGNEMENTS :

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo - Vanessa Simon
02 99 20 06 14 - v.simon@groupe-cei.fr

Responsable locale - 56000 VANNES - Cathy Lebrun
06 33 67 00 19 - lebruncathy5@gmail.com



Attention au démarchage à domicile abusif ou frauduleux

On nous signale régulièrement des cas de démarchage frauduleux à domicile par des personnes peu scrupuleuses.

Pour vous en prémunir, voici quelques conseils :

- Exiger la délivrance d'un certain nombre d'informations avant la conclusion du contrat
- Exiger la signature et la remise d'un contrat comportant toutes les mentions obligatoires
- Connaître l'interdiction d'exiger une contrepartie financière pendant sept jours après la conclusion du contrat.
- Connaître la possibilité d'exercer son droit de rétractation (sauf pour les cas exclus par la loi)

Et souvenez-vous toujours de :

- **Ne pas faire entrer à votre domicile n'importe qui et n'importe comment**

Si vous n'êtes pas du tout intéressé par ce qui vous est proposé, sachez et osez dire non.

- **Vérifier l'identité du démarcheur**

La première règle à suivre est de vérifier l'identité de la personne qui souhaite entrer chez vous. Avant d'ouvrir la porte, il est conseillé de téléphoner à l'entreprise ou à la collectivité représentée pour savoir si effectivement elles organisent des démarchages à domicile.

- **Être accompagné**

Dans la mesure du possible, ne faites pas entrer à votre domicile une personne inconnue qui se présente comme un commercial d'une entreprise ou d'un organisme quelconque si vous êtes seul chez vous.

Demandez-lui, si vous êtes intéressé par les produits qu'il propose, de revenir quand vous aurez vous-même la possibilité de vous faire accompagner.

- **Exiger un contrat de vente**

Si vous concluez une vente avec un démarcheur à domicile, vous devez exiger qu'il vous remette au préalable, et, dans tous les cas, obligatoirement après la vente, un contrat indiquant de manière compréhensible et lisible un ensemble d'éléments : les caractéristiques essentielles du bien ou du service ; le prix du bien ou du service ; la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service ; les informations relatives à l'identité du professionnel (coordonnées postales, téléphoniques et électroniques) et à ses activités ; les garanties légales ; les conditions d'exécution du contrat ; le prix et les modalités de paiement (formes et taux d'intérêt en cas de vente à crédit) ; les conditions, délais et modalités d'exercice du droit de rétractation du client, avec le bordereau de rétractation.

Quoi qu'il en soit, en matière de démarchage à domicile, vous avez la possibilité de faire jouer votre droit de rétractation (sauf pour certains contrats définis par la loi). Vous avez en effet 14 jours pour renoncer à votre contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

ATTENTION : arnaque aux faux RIB dans les boîtes mail !

Un type d'escroquerie d'un nouveau genre visant à falsifier le courriel d'un professionnel pour envoyer un RIB frauduleux accompagné d'une vraie facture sévit actuellement. La vigilance est donc de mise !

Le mode opératoire

Une entreprise ou une personne à qui vous devez de l'argent vous adresse un courriel avec, en pièces jointes, un RIB et une facture, afin d'opérer un virement sur son compte bancaire. Le message est alors intercepté par un pirate qui en reproduit le contenu à l'identique et joint la facture d'origine. Mais seuls changent l'adresse de l'expéditeur et le RIB appartenant à l'escroc. Le courrier initial est donc remplacé par le contenu frauduleux et une fois le virement réalisé sur le compte illicite, le paiement sera donc alors perçu par le pirate et non par le créancier. Une arnaque très bien rôdée et difficile à détecter !



Quelques conseils pour ne pas se faire piéger :

- Afin d'éviter d'être la cible d'une telle attaque, mieux vaut privilégier les échanges de coordonnées bancaires en face à face ou oralement.
- Si ce n'est pas possible, en cas d'envoi par courriel, vérifiez scrupuleusement l'adresse e-mail de votre interlocuteur.
- Il faut demander également au professionnel ou à la personne dont vous êtes débiteur le nom de sa banque et, en cas de doute, son adresse e-mail. Avant d'effectuer le virement, il faut le prévenir et lui demander confirmation du versement de la somme sur son compte dès réception.

En cas d'arnaque, les chances de pouvoir être remboursé sont malheureusement très minces. Mais vous pouvez vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs qui pourra vous aider dans vos démarches.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement CTRC Bretagne - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50
info@mce-info.org - www.mce-info.org

PAEJ



Besoin d'un espace d'écoute, de parole, de conseils ?

Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse

- Aux jeunes de 12 à 25 ans, souhaitant rencontrer rapidement un professionnel pour parler (mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, relations amoureuses, questionnements)
- Aux parents qui s'interrogent sur leur rôle éducatif, sur l'adolescence...

Le PAEJ vous accueille à **QUESTEMBERT**, dans les locaux du Pôle Jeunesse, rue Grimaud (près du Carrefour Market) le mercredi à partir de 16h.

D'autres accueils sont possibles à Vannes, Grand-Champ et Auray.

Vous pouvez contacter Mme Le Goff :

06 48 60 62 40 - contact@paej-paysdevannes.fr

L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.



Le Téléthon aura lieu les 2 et 3 décembre 2022

L'AFM - Téléthon vous invite à rejoindre l'équipe de bénévoles du Morbihan 56 Est

Vous voulez mettre votre énergie et savoir-faire au service des autres, communiquer, mobiliser des associations, des mairies, des entreprises, des scolaires, animer un secteur géographique ou thématique (scolaires, jeunes...), gérer les aspects logistiques et informatiques, faire du secrétariat, de l'évènementiel...

L'aventure Téléthon vous tend les bras

Vous avez le goût de l'engagement et le sens des responsabilités, vous voulez intégrer une équipe dynamique, partager vos compétences et en acquérir de nouvelles, voulez vivre des moments de convivialité, rejoignez l'aventure Téléthon. Tous les profils sont les bienvenus..

Contact : 02 97 40 78 95 - (Laissez vos coordonnées sur le répondeur) - luso@afm-telethon.fr.



REJOIGNEZ LES BÉNÉVOLES DU TÉLÉTHON

BERRIC

